

LIAISONS LAÏQUES

309

RENTRÉE RYTHMÉE

REFONDATION :
L'ÉCOLE
HORS LES MURS

RYTHMES SCOLAIRES :
LES RÉSULTATS DE
L'ENQUÊTE DE LA
FCPE-PARIS

**66^E CONGRÈS
DÉPARTEMENTAL :**
AU CŒUR
DE LA RÉFORME

CINÉMA :
SUR LE CHEMIN
DE L'ÉCOLE

octobre 2013
N° 309

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE PARIS
DES PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

www.fcpe75.org



éditeur
Fcpe PARIS
Conseil départemental
de parents d'élèves
14 rue d'Astorg - Paris VIII^e
Tél.: 01 42 65 05 98
www.fcpe75.org
liaisons.laiques@fcpe75.org

directeur de la publication
Hervé-Jean Le Niger
rédacteur en chef
Luc Pasquier

comité de rédaction
Anne Coret
Bernard Dubois
Samia Hasnaoui
Eve Heinrich
Marie-Hélène Notis
Jean-Jacques Renard
Isabelle Rocca

ont également participé
à la rédaction de ce numéro
Dominique Dupuis
Anne Gateau

photographies
Claire Dubois
Marie-Hélène Notis
Luc Pasquier
Nadia Nguyen Quang

photographie de couverture
Ioli Vingopoulou

illustrations
Jack Koch
Paul Gendrot

conception graphique, maquette,
et secrétariat de rédaction
La-fabrique-créative
9 rue du Transvaal, Paris XX^e

Le Café pédagogique
22 rue Alphand, Paris XIII^e
www.cafepedagogique.net

impression
Imprimerie Le réveil de la Marne
4 rue Henri Dunant Épernay

routage
Presse pluriel
19 rue Frédéric-Lemaître, Paris XX^e

gérant
Stéphane Leray
com. paritaire
n° 0318 G 82847
dépôt légal à parution ISSN :
1623-5169
tirage
10 000 ex.



SOMMAIRE

ACTUALITÉ

Courrier lecteur	4
Au cœur de la Fcpe	5
Échos et ruades	6

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Refondation : l'école hors les murs.	10
Ces chères têtes blondes	12
Rythmes : résultats de l'enquête ARE	14

SOCIÉTÉ

Une charte à faire vivre	19
------------------------------------	----

VIE SCOLAIRE

Handicap invisible	20
------------------------------	----

CONGRÈS 75

66 ^e congrès départemental.	22
--	----

CULTURE

Sur le chemin de l'école.	30
-----------------------------------	----

RETROUVEZ-NOUS SUR :



www.facebook.com/FCPE.Paris



twitter.com/FCPE_Paris

BULLETIN D'ABONNEMENT LIAISONS LAÏQUES

un an : 7€, adhérents : 3,70€, soutien : 15€

Nom :

Prénom :

Adresse :

Règlement à l'ordre de CDPE Paris à adresser :

FCPE 75, 14 rue d'Astorg, 75008 Paris

Tél.: 0142 65 05 98 - CCP : 1568939Z liaisons.laiques@fcpe75.org





Le vaste chantier de la refondation

La loi de refondation de l'École promulguée cet été est entrée en vigueur à la rentrée : école numérique, conseil supérieur des programmes (CSP), écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe), conseil école-collège, modification des rythmes scolaires, campus des métiers et des qualifications dans le professionnel. Le projet académique 2013-2016 déclinera ces axes, en particulier l'école numérique, priorité ministérielle et rectorale.

Le recteur de Paris au travers du comité stratégique du numé-

rique, devra réunir tous les acteurs pour mettre en place l'école numérique à Paris. L'enjeu est de taille. La France est classée 24^e sur 27 au sein de l'Ocde dans ce domaine. Conception inadaptée ou absence de coordination entre les acteurs, les ENT peinent à fonctionner. Au-delà de la consultation vie scolaire, les ENT doivent permettre aux différents acteurs de communiquer et donner une place à part entière aux élus parents d'élèves, coéducateurs tels que définis dans le décret de 2006. C'est une demande forte portée par le Fcpe-Paris devant le recteur de Paris, François Weil.

Le CSP se voit fixer trois missions et cela est inédit : redéfinition des programmes, évaluation du contenu à maîtriser par les élèves et enfin contenu de la formation des enseignants. La savante alchimie de cette assemblée, strictement paritaire, de dix-huit membres, dont treize « d'origine » enseignante et six parlementaires, devra contribuer à asseoir l'autorité du conseil. Pour citer Claude Lelièvre : le CSP devrait être « au cœur du réacteur de la refondation ». Une consultation est lancée auprès des professeurs des écoles, mais, une fois de plus, les parents sont laissés de côté. L'évolution vers un contenu transdisciplinaire, adapté aux élèves d'une société en pleine mutation, est-elle en route ? L'empilement programmatique des ministères successifs rend l'exercice impératif. Les programmes du primaire, revus pour la rentrée 2014, doivent réintroduire l'apprendre à apprendre, l'esprit critique, le vivre ensemble.

L'instrumentalisation politicienne de la réforme des rythmes à Paris est déplacée, elle se fait au mépris de l'intérêt des élèves. Faut-il rappeler les préconisations de l'Académie de médecine, des chronobiologistes ? Faut-il rappeler que la France a une durée de journée scolaire parmi les plus longues au sein des pays de l'Ocde ? Faut-il rappeler les tests internationaux qui pointent les difficultés des élèves à acquérir les fondamentaux, lire, écrire, calculer ? Les critiques se cristallisent, sur le périscolaire qui, dans l'esprit de la loi, doit offrir, dans un souci de justice sociale, l'ouverture culturelle, scientifique et sportive dont seuls 20 % des élèves français bénéficient dans leur famille. L'intérêt des élèves, de tous les élèves, doit primer sur toute autre considération. La Fcpe-Paris demande de limiter le temps scolaire à cinq heures par jour dans le primaire, et que la modification des rythmes dans le second degré intervienne rapidement.

Mi-octobre, se sont tenues les élections des représentants de parents d'élèves. Je souhaite que leurs résultats soient à la hauteur de l'énergie que nous, adhérents Fcpe, mettons à défendre les valeurs de l'école publique. La réforme des rythmes nous a montré combien il est important d'utiliser tous les canaux démocratiques de nos institutions fédérales – entre autres à travers les outils numériques – pour vitaliser et entretenir le débat au sein de notre communauté de parents.

Hervé-Jean Le Niger

COURRIER DES LECTEURS

CONGRÈS NATIONAL

Je viens de prendre connaissance de l'article « Impressions d'une néophyte » dans la dernière livraison de la revue du Cdpe 75, sous la signature d'Anne Coret.

Que cette personne ne voie que des inconvénients à la proposition de modification du règlement intérieur fédéral déposée par le Cdpe 64 relève de la liberté d'expression. Qu'elle nous prête l'intention de « cliver » la Fédération relève, par contre, de la manipulation des lecteurs de la revue.

Par ailleurs, il est inacceptable que le porte-parole du Cdpe 64, qui est le seul à s'être exprimé sous forme de chanson, il ne peut y avoir d'erreur, y soit traité de « guignol ». Après le mensonge, nous avons donc droit à l'insulte.

Il ne peut y avoir de débat après de tels propos. Nous espérons qu'il s'agit d'une erreur et attendons les excuses du Cdpe 75 pour ce mot extrêmement malheureux, en particulier quand on se présente comme le héraut de l'unité de la Fédération.

Meilleures salutations fédéralistes ■

Dominique Rousset,
président du Cdpe 64

[RÉPONSE]

Bonjour monsieur l'ambitieux, puisque c'est comme ça que vous ne vous présentez pas. Vous signez président du Cdpe 64, mais vous pourriez aussi signer en tant que membre (?), animateur (?), chef de file (?), de cette « organisation » un peu obscure qui s'est donné le nom de « militants qui ont d'autres ambitions pour la Fcpe ». Si mettre en place une telle organisation, ce n'est pas une volonté de clivage, de quoi s'agit-il ? Quand vous réclamez un scrutin de liste, ne s'agit-il pas aussi d'un clivage ? Rassurez-vous, nos lecteurs savent lire, on ne peut les manipuler comme vous semblez le

croire. Quant à la prestation originale de votre porte-parole ; est-ce vraiment ce que l'on attend d'un orateur au congrès national que de pousser la chansonnette et de donner dans la parodie ? N'est pas Jean Lassalle qui veut ! En tout cas c'est s'exposer à divers qualificatifs. Celui dont vous vous plaignez n'est pas si insultant que vous semblez le percevoir ; du côté de Lyon il pourrait même passer pour un compliment quand on veut manier le bâton. Et ne vous étonnez pas non plus qu'en le maniant comme vous l'avez fait depuis des mois sur le net comme à la tribune, vous en ayez quelques retours. Adishatz ! ■

ANNE CORET, NÉOPHYTE ?

C'est qui, cette Anne Coret qui se permet de traiter de traiter un de ses collègues de guignol ? Une néophyte ? Non, rien de moins qu'un membre du bureau du Cdpe 75. Et elle n'en est pas à son premier coup, car elle est connue pour injures envers les enseignants. Si elle ne s'excuse pas publiquement, je crois que je ne vais plus adhérer à la Fcpe. ■

Bernard Collenot,
conseil local Jeanne d'Arc (13^e)

[RÉPONSE]

Oui monsieur, Anne Coret était une néophyte pour sa première participation à notre congrès national et elle a été surprise par le comportement de certains à la tribune. Oui monsieur, elle est administratrice du Cdpe car elle a été élue par notre congrès, comme elle est élue dans son conseil local, comme elle est élue dans son union locale. Si vous croyez la connaître si bien c'est tout simplement que c'est une militante active qui défend courageusement ses positions et celles de la Fcpe. Non monsieur elle n'injurie pas les enseignants, elle leur répond ! Car, si elle peut être à leurs côtés dans des combats communs (comme récemment l'expulsion de lycéens), elle peut aussi les mettre, avec passion et talent, face à leurs contradictions. Devrions-nous toujours être d'accord ? Ne pouvons-nous pas avoir en toute indépendance des positions différentes ? Il est vrai que parfois, certains de nos amis enseignants considèrent qu'un bon parent est un parent qui dit la même chose qu'eux. Ils peuvent avoir du mal à accepter que nous ayons nous aussi des idées et des ambitions pour l'école. Et si vous estimez que la Fcpe ne peut qu'être d'accord avec les enseignants et leurs syndicats, alors effectivement il est peut-être préférable de ne plus y adhérer. ■

LE DESSIN DE JACK



■ ■ ■ SOCIÉTÉ

FILLES ET GARÇONS
Les sexes de la
de la
de je

AU FIL DES DÉPÊCHES

Un guide de recherches

personnes handicapées. À cette occasion, la Ville de Paris reconduit les Trophées Extra-Ordinaires destinés à récompenser des projets novateurs qui sensibilisent et font évoluer les regards posés par la société sur les personnes en situation de handicap. Nous avons décidé pour cette année de présenter un dossier au titre de Liaisons laïques. En effet si notre revue traite de tous les sujets de fond ou d'actualité qui intéressent parents et enseignants parisiens, elle propose également depuis plusieurs années des articles traitant du handicap, non pas au travers d'une rubrique régulière mais de manière inclusive, dans l'esprit de la loi de 2005, dans ses différentes

rubriques. Parler du handicap, le faire connaître est en effet la première étape d'une meilleure intégration dans la société. Une revue telle que Liaisons laïques a sa part à apporter dans un changement du regard de la communauté éducative afin que l'école, qui est le premier lieu d'accueil social des enfants en situation de handicap, ne soit pas aussi leur premier lieu d'exclusion. L'objet du projet soumis au jury des Trophées est la réalisation d'un numéro spécial reprenant les articles les plus marquants des deux dernières années ainsi que de nouvelles contributions. Rendez vous dans notre prochain numéro pour connaître le résultat. ■

ISABELLE BENOIT

Isabelle nous a quittés le 29 septembre. Un grand vide pour le Resf, pour les sans-papiers du 10^e qui savaient la trouver tous les jeudis à la mairie. Un réseau où elle s'était investie corps et âme, avec toute son intelligence, mais aussi son humour et son rire. Militante Fcpe à l'école Chabrol, au collège Palissy ou encore à l'UL 10, elle n'a jamais hésité à s'insurger, à agir contre les injustices, toujours insupportables à ses yeux.

Alain, son compagnon, et Pauline, sa fille, peuvent être fiers d'elle et de ses combats.



LYCÉENS SOUTENUS À DIDEROT

Au dernier conseil d'administration du lycée Diderot (19^e), le Snes et la Fcpe ont fait voter à l'unanimité moins les 3 abstentions de l'administration, deux motions, l'une de soutien personnalisé (que nous ne reproduisons pas ici), l'autre de soutien aux élèves sans-papiers en général. À noter que l'intendant du lycée avait été parain du 1^{er} élève sans papiers que nous avions soutenu avec succès en 2006, il y a donc 7 ans déjà...

« Le CA du lycée Diderot réuni le 30 septembre 2013 tient solennellement à réaffirmer qu'il soutient les élèves sans-papiers scolarisés dans

l'établissement. La régularisation de leur situation est une condition indispensable à la stabilité de leur vie et à la réussite de leurs études.

Il ne peut admettre que des jeunes, devenus majeurs, qui suivent le plus souvent avec succès leur scolarité, reçoivent un avis d'Oqtf* qui conduit à briser leurs vies et leurs études. Attentif aux situations individuelles des élèves de l'établissement, le CA du lycée contribuera à les accompagner dans leurs démarches vers les préfectures concernées et le ministre de l'Intérieur. » ■

* Obligation de quitter le territoire français

RESF A LA ROCHELLE

Pour la première fois, Resf n'était pas invité à l'université d'été du PS à La Rochelle. En réponse à cet « oubli », un camion avec des affiches rappelant les promesses du candidat Hollande, sur la rétention des enfants notamment, a parcouru les rues de la ville. Et une lettre a été adressée aux militants socialistes. On y lit notamment : « La politique migratoire actuelle se fourvoie. Elle signifie à tous qu'il n'y aurait pas d'alternative en matière d'immigration. C'est faux. La France est en mesure d'accueillir ces hommes, ces femmes, ces enfants migrants conformément aux valeurs dont elle se réclame. La France n'est pas un pays pauvre : c'est la répartition et l'usage de la richesse qui fait problème. Le refus d'une rupture nette avec la politique de droite quant à l'immigration ne fait que renforcer l'audience de l'extrême droite ». ■



LYCÉEN EXPULSÉ

Le 12 octobre 2013, Khatchik Khachatryan, 19 ans, sans papiers, élève au lycée Jenatzky à Paris (18^e) a été expulsé par Manuel Valls.

À Paris, la dernière fois qu'un lycéen a été expulsé, c'était en 2006, il s'appelait Jeff et l'expulseur s'appelait Sarkozy.

ILS SONT NOTRE FIERTÉ

Il s'appelle Khatchik, elle s'appelle Leonarda. Il aura suffi de deux expulsion de plus, de deux expulsion de trop, pour que les lycéens se révoltent contre l'injustice. L'injustice qui frappe deux de leurs camarades de classe. Deux lycéens qui ne sont pas parfaits, comme d'autres, mais faut-il être parfait pour bénéficier du droit à l'éducation ? Rien ne peut justifier qu'on empêche un jeune de finir sa scolarité dans le pays des droits de l'homme ; rien ne peut justifier qu'on arrête un car lors d'une sortie scolaire pour en faire descendre une élève et l'emmener entre deux policiers. Les lycéens sont descendus dans la rue pour nous rappeler, à nous adultes, qu'il y a des situations qu'on ne peut tolérer, auxquelles on ne peut pas s'habituer ou se résoudre. À nous de prendre le relais de cette mobilisation, à nous de faire pression sur les politiques pour qu'ils nous montrent que nos votes ne sont pas vains et que, quand on promet le changement, il faut le mettre en œuvre, que, quand la loi est injuste, il faut changer la loi. ■

PAS D'ANIMATEUR DANS « MA » CLASSE!

Les débats récents autour des rythmes scolaires ont été l'occasion de voir ressurgir le principe intangible de l'espace « classe », qui devrait être préservé de toute intrusion extérieure et en particulier de celle des activités périscolaires et de leurs animateurs. Ainsi donc il existerait un espace sacré, ô combien étonnant dans un lieu laïque, un espace quasi-privé, propriété d'un enseignant, ô combien étonnant dans une école publique. La classe ou plutôt l'espace classe est ainsi considéré comme le domaine exclusif de l'enseignant seul maître à bord après... personne pour cause de laïcité. Lieu nécessaire voire consubstantiel à l'exercice de l'autonomie pédagogique. Autonomie pédagogique qui ressemble malheureusement trop souvent à un exercice solitaire alors que bien des difficultés auxquelles l'école est confrontée ne peuvent être surmontées que par un travail collectif, un travail d'équipe.

Qui donc aujourd'hui est encore capable, dans quelque domaine que ce soit, de travailler seul ? Les enseignants sont-ils des artistes qui produiraient dans le secret de leur classe, atelier aux portes closes, le grand œuvre de la transmission du savoir éternel à des élèves qu'il faut extraire d'une société qui ne peut que les corrompre ou les empêcher de s'élever ? Sauf que l'ascenseur social est en panne, l'école ne fait plus que reproduire les inégalités, creuser les écarts à grand coup de modèle unique, de sélection et de tri des élèves. Le moment n'est-il pas venu de remettre en cause les vieux modèles ? L'école sanctuarisée, illustrée par son espace classe, qui se veut protectrice n'est en fait qu'une école refermée sur elle-même. Elle tourne en rond et perd le sens des réalités, elle n'est plus en phase avec la société et n'est plus capable d'être le moteur de son évolution vers une plus grande égalité, une meilleure capacité à vivre ensemble.

Alors ouvrons les portes ! Ouvrons celles des écoles sur leur

quartier, sur les parents, tous les parents. Ouvrons aussi les portes des classes, aux parents, au travail d'équipe, au travail entre tous les adultes, enseignants, animateurs, Asem, chacun avec ses compétences et sa sensibilité. Essayons tout simplement qu'une communauté éducative travaille ensemble pour le progrès et le bien-être des élèves. ■

PRÈS DE 500 COLLÈGES ET LYCÉES ÉQUIPÉS EN BIOMÉTRIE À LA CANTINE

C'est ce dont se vante la société leader sur ce marché, car c'est bien de cela qu'il s'agit : un marché à conquérir. La reconnaissance des contours de la main doit remplacer les cartes d'accès ; pourquoi faire ? Pour permettre à ces fabricants de commercialiser leur petit bijou de technologie avec la complicité bienveillante des intendants et chefs d'établissement qui, bien souvent, omettent de faire valider en conseil d'administration ce choix qui implique un enregistrement biométrique de nos enfants. Parce que, bien entendu, ce système est agréé par la Cnil et n'est en rien un dispositif de fichage. On attend avec impatience les premiers bugs et pourquoi pas l'interconnexion avec base-élèves. Pourquoi faut-il donc qu'on expérimente ainsi sur nos enfants un système qu'aucune entreprise n'oserait imposer à ses salariés ? À quand le code-barre tatoué ou la puce sous-cutanée ? Faut-il vraiment apprendre aux adultes de demain que leur corps peut devenir un instrument d'identification ? Parents d'élèves, réfléchissez et renseignez-vous, vos enfants font peut-être partie des heureux cobayes des douze établissements parisiens concernés. ■

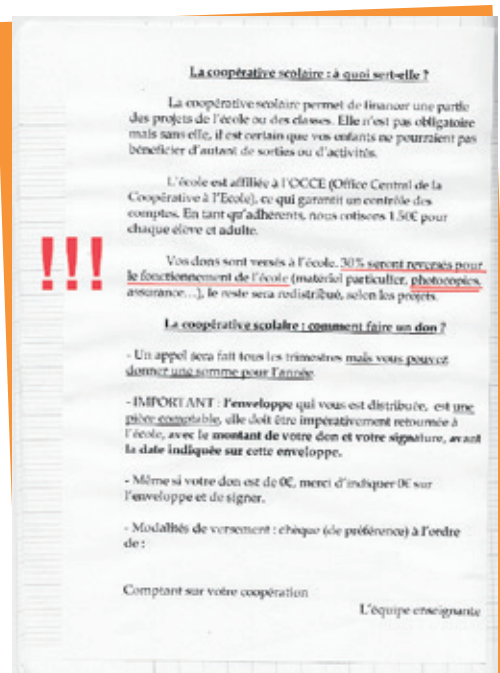
QUI DIRIGE LA VILLE DE PARIS ?

Sont-ce nos élus ? Ou des fonctionnaires qui prennent le pouvoir au mépris des instructions de ceux

pour qui nous avons voté ? On est en droit de se poser la question lorsqu'une administration municipale (la Dasco) se permet de décider que l'implantation des panneaux d'affichage pour les élections des représentants de parents d'élèves sera organisée du 27 septembre au... 10 octobre ! Soit la veille des élections ! Quel mépris pour les parents et pour cette élection. Mais peut-être est-ce la clé de lecture qu'il fait avoir : ces gens se moquent des élections et des élus !

DÉTournement DE FONDS

Pratique malheureusement courante, ici ouvertement revendiquée et affichée : l'utilisation des dons des parents à la coopérative scolaire pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'école est illégale et contraire aux principes rappelés à juste titre par l'office central de la coopération à l'école (Occe). Il serait bon de se souvenir que le but des coopératives scolaires est, avant tout, d'éduquer les élèves, par l'apprentissage de la vie associative et la prise de responsabilités, à leur futur rôle de citoyens. Les fonds collectés ne doivent servir qu'à financer des projets d'école et de



classe décidés démocratiquement en conseil de coopérative. Conseil qui doit être composé de délégués-élèves des différentes classes et d'enseignants (les parents peuvent être invités), le nombre d'adultes devant rester inférieur au nombre d'enfants. Quand donc les écoles affiliées à l'Occi respecteront-elles l'esprit des coopératives scolaires et le règlement établi par cet organisme? Quand donc l'Occi rejettera-t-il les comptes des trop nombreuses écoles qui tordent ainsi ses principes? ■

QUAND LES MANUELS SCOLAIRES SE TRANSFORMENT EN INSTRUMENT DE PROPAGANDE

En Afghanistan, dans un manuel de mathématiques des années 1980 produit avec l'aide de fond américain et édité par une alliance des partis moudjahidin installée à Peshawar (Pakistan):

- *Un groupe de moudjahidins attaque cinquante soldats russes. Dans cette attaque, vingt russes sont tués. Combien de russes ont-ils survécu?*
- *Une balle de kalachnikov a une vitesse de 800 m/s. Un moudjahidin a dans son viseur le front d'un russe situé à 3200 m. Combien de secondes la balle mettra-t-elle pour atteindre le front du Russe?*

En Arabie Saoudite, dans un livre de religion pour l'école primaire:

- *Remplissez les blancs avec les mots appropriés (« Islam », « feu de l'enfer »): « Toute religion autre que... est fausse. Quiconque meurt hors de l'Islam brûlera dans le... »*

Aux États-Unis, dans un manuel scolaire texan:

- *Évaluez les efforts des organisations internationales pour amoindrir la souveraineté américaine.*
- *Expliquez comment le rejet par les Arabes de l'État d'Israël a mené au conflit actuel.*

En France:

- *Sous une affiche britannique dénonçant le protectionnisme (1910): « Quels sont les avantages de la libre circulation*

des marchandises? », Histoire, 1^{ère}, Magnard, Paris 2011

- *Sous un document représentant divers logos de chaînes de télévisions européennes: « Pourquoi pouvez-vous dire que le pluralisme est assuré, » Éducation civique, 4^e, Hatier, Paris 2002 ■*

LE GRAND MARCHÉ DE L'ÉCOLE

Un réseau social ciblant spécifiquement les écoles n'a rien trouvé de mieux de que proposer à un groupement d'opticiens de faire leur promotion dans les établissements scolaires et de reverser aux associations de parents d'élèves partenaires 5 % des ventes effectuées par leur intermédiaire. On croit rêver... et pourtant non, l'école est bien la cible de ce genre d'opération marketing. Avec, bien sûr, des bons sentiments sur l'intérêt de profiter de tarifs « réduits » et pour les associations de pouvoir financer des projets pour tous les enfants. Le piège de la marchandisation est posé: transformer l'école en un espace de commerce

pour un bénéfice supposé pour les élèves. Bien d'autres exemples existent, panneaux publicitaires sur les murs, location d'un toit pour une antenne relais, etc. Quand l'école sera rentrée dans cette spirale, les fonds publics ne pourront que baisser et les établissements scolaires, en concurrence les uns avec les autres, se vendront aux plus offrants dans une compétition génératrice d'inégalités. ■

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

La Cour des comptes s'est intéressée au réseau de l'enseignement français à l'étranger, premier par sa taille et sa densité, et qui accueille près de 300 000 élèves, dont environ 110 000 Français. Dans un « référé » publié en septembre, elle pointe les irrégularités et fautes de gestion observées, auxquelles le ministre (celui des affaires étrangères en l'occurrence) est tenu d'apporter des réponses. Il est vrai qu'avec des originalités comme celle qui conduit à accueillir au sein



de la Fcpe des établissements marocains dont les frais de scolarité sont assimilables à ceux des écoles privées, l'enseignement français à l'étranger mérite bien ce coup de projecteur. ■

LES ABCD DE L'ÉGALITÉ

À l'initiative des ministères de l'Éducation nationale et des droits des femmes, une expérimentation se met en place dans dix académies (hélas pas à Paris) et plus de 600 classes pour transmettre dès le plus jeune âge une culture de l'égalité et du respect entre les filles et les garçons. Ce programme intitulé les « ABCD de l'égalité » offre aux enseignants des outils pour aborder l'égalité entre filles et garçons par des séquences pédagogiques et des entrées au sein des programmes officiels existants. ■



www.cndp.fr/ABCD-de-l-egalite

LE MARCHÉ JUTEUX DE L'ORIENTATION

Il y avait celui du soutien scolaire, il y a maintenant celui de l'orientation. Le mécanisme est toujours le même ; on part d'un constat, alarmant si possible :

Souvent, le lycéen s'aventure dans une filière qui ne lui correspond pas. Le haut conseil de l'éducation reconnaît lui-même que « l'orientation consiste à trier les élèves en fonction de leurs seuls résultats scolaires ». Trop de personnes sont orientées dans leur jeunesse sans prise en compte de leurs souhaits et se retrouvent à l'âge adulte en pleine crise existentielle. Il faut donc bien s'orienter en terminale pour ne pas le regretter plus tard.

Et ensuite, partant du principe que l'Éducation nationale ne joue pas correctement son rôle, ne peut en aucun cas le jouer, on propose sa solution marchande. C'est ce que font désormais des sociétés de ser-

vice offrant moyennant finance aux parents désorientés mais pas désargentés : des conseils, des tests de personnalité et même du « *coaching personnalisé* » sur le thème de l'orientation. Tout cela se fait en ligne sur des sites souvent bien faits, regorgeant d'informations utiles et conduisant tout naturellement leurs visiteurs à des prestations payantes.

Une seule solution pour que ce business ne prenne pas : que les services publics dont ce devrait être la mission se mobilisent. Il en va, une fois de plus, de l'égalité des droits pour tous. ■

IKKS, UNE MARQUE SEXISTE

La marque IKKS a cru faire de l'humour en inscrivant en guise d'indications de lavage sur l'étiquette de certains tee-shirts la mention « Donne-le à ta maman elle sait comment faire ». Si on veut qu'un jour nos députés qui se prennent pour des mâles arrêtent de caqueter quand une de leur collègue monte à la tribune, il ne faut plus tolérer ce genre de dérapage. Devant le tollé déclenché sur les réseaux sociaux par cette plaisanterie de mauvais goût et l'appel à boycott qui y était associé, la marque a décidé de retirer cette phrase imbécile de ses prochaines étiquettes. ■

DES DROITS MAIS PAS TROP

On est toujours frappé par la méconnaissance des règles élémentaires du droit dans nombre d'établissements scolaires dont les responsables s'érigent en petits juges sans en avoir les compétences. Ainsi on trouve dans le règlement intérieur d'un collège du 20^e arrondissement, après l'énoncé des droits individuels et collectifs des élèves, cette clause étonnante : « Ces droits ne peuvent s'exercer que si je respecte mes devoirs » ! D'où sort cette restriction ? Il peut y avoir des conditions d'exercice de certains droits, mais ils ne peuvent être conditionnés au respect des devoirs ! ■

LE MANUEL « ANTI IDÉES REÇUES »

Marre d'entendre dire que les pauvres sont des profiteurs et des assistés ? « En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté ! » est un livre de poche militant, vendu 5 € qui démonte point par point, chiffres et documents officiels à l'appui, 88 lieux communs véhiculés sur les pauvres et la pauvreté, la fraude aux aides sociales, l'immigration, etc. Parce que combattre la pauvreté, c'est d'abord combattre les préjugés !

Par J-C Sarrot, rédacteur en chef de *Feuille de Route Quart-Monde* ;
B Tardieu, délégué national d'ATD Quart-Monde
et M-F Zimmer, membre de la délégation nationale d'ATD-Quart Monde.

Coédition Éditions de l'Atelier
& Éditions Quart Monde



Commande en ligne sur
www.editionsquartmonde.org

AU FIL DES DÉPÊCHES

La refondation dans le texte

Des nombreux articles de la loi de refondation votée en juillet 2013, deux articles adoptés au Sénat intéressent au premier chef les représentants des parents :

L'article 43, qui dans les attributions du Conseil d'administration, article 421.4, ajoute : 5° « Il [le CA] établit chaque année un bilan des actions menées à destination des parents des élèves de l'établissement. »

L'article 45 bis, article L.521.4 qui spécifie que : « Il est prévu, dans tous les établissements d'enseignement, un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués. »

Le plus grand herbier du monde

Après une vaste rénovation, la Galerie de botanique du Muséum d'histoire naturelle, qui abrite le plus grand et le plus ancien herbier du monde (avec 8 millions de spécimens), ouvrira ses portes le 27 novembre. Les enfants y trouveront un parcours adapté et ludique leur permettant de se familiariser avec les principales notions proposées par l'exposition.

Muséum national d'histoire naturelle,
57 rue Cuvier, Paris 5^e – mnhn.fr



La directrice n'aime pas le slam !

Institutrice pendant trente ans, Agnès Thill a du mal à voir s'asseoir les écoliers sur leur pupitre. Pas très fan de l'activité slam,

elle n'approuve guère qu'Abd-al-Malik ait remplacé La Fontaine, mais estime qu'on peut parler de dérives lorsqu'une même institution admet des comportements différents : « Ces choses-là, c'est très bien pour les vacances. Mais ici, certains ont besoin d'un cadre qu'ils n'ont déjà pas à la maison. Il ne faut pas qu'ils aient l'autorisation de faire n'importe quoi. C'est moi qui ai dû réunir les animateurs pour leur dire : "Pas de casque sur les oreilles ni de pantalon en bas des fesses." »
(Extrait d'un article de rue89)

Moi non plus d'ailleurs, enfin en fait je n'en sais rien, pour aimer le slam il faut en faire je crois. C'est comme le reste. En tous cas c'est son droit à la directrice de trouver que le hip hop dans les classes à 15 h ça fait un choc, quand on passe sa journée à demander aux enfants de se taire, les voir impunément faire du bruit peu cadrés par des animateurs qui n'ont pas les armes dissuasives qu'elle a pour faire obéir les enfants : les punitions en tout genre, de la privation grandement partielle de la récré, aux recopiations du règlement intérieur, en passant par les convocations des parents : « Votre enfant madame, il bouge », « Comment ça il bouge ? Il a fait quelque chose de mal mon enfant ? » « Votre enfant il est fatigué ». Avec les nouveaux rythmes scolaires, les enfants sont fatigués à danser le hip hop dans les classes et à faire du slam et de la zumba.

En plus, malgré toute la désorganisation, la précipitation, ils sont 70 % dans le primaire à trouver ça attrayant d'avoir le droit de danser la zumba dans la classe de la fée clochette qui met des lignes quand on se lève pour aller jeter un papier à la poubelle. Les enfants aimeraient-ils le « bordel » ?

LE LOUVRE ? UN CAUCHEMAR

Quand on visite une cour de récréation pour la première fois depuis qu'on n'était pas retourné à l'école, ça fait peur, et la sortie au Louvre (comme parent accompagnateur) un cauchemar : la maîtresse a tout préparé, il faut se dépêcher pour avoir le temps de voir les tableaux que la maîtresse a prévu qu'on voie, il faut d'abord qu'ils aillent tous aux toilettes, on doit pas traîner parce qu'après il y aura trop de monde à la Joconde, les mêmes ils veulent passer devant le cordon qui protège la Joconde de l'amour des visiteurs, y'en a un qui dit « c'est nul ce truc », l'autre il a faim, et ceux qui se chipotent bêtement et s'assoient n'importe où, on compte les enfants à chaque coin de couloir, on pique-nique dans le parc, ils ont soif mais ont joué à vider leur bouteille d'eau, c'est où qu'on trouve de l'eau dans les jardins des Tuileries, re-toilettes, re-métro, avec changement : « Les enfants attention on descend, rangez-vous tous contre le mur »... Arrivé chez soi, on se jure que c'est la dernière fois, en plus ils n'ont fait que parler fort dans le métro, ils sont mal élevés, comment elles font les maîtresses pour les supporter ?

DES RÈGLES POUR SE PRÉVENIR DE TOUT

Comment ils font les enseignants du 1^{er} degré pour supporter ces préaux immenses et bruyants, ces salles des maîtres de 8 m², ces escaliers à monter et descendre toute la journée, avec en plus tous ces enfants qui bougent dedans ? Ils inventent des règles qu'on appelle « le vivre ensemble ». Des règles pour se prévenir de tout : les accidents, le vol, les bagarres, les déplacements libres : « On ne se lève pas sans autorisation ! On ne parle pas sans autorisation ! Qu'est-ce que tu fais là ? Tu n'as rien à faire ici ! Va dans la cour !

Remonte dans ta classe ! Taisez-vous en rang ! ».

Que les enseignants aient trouvé dans leur classe le refuge, imposent et régulent les déplacements des élèves jusqu'à l'absurde est compréhensible : quand on n'a plus de liberté, il faut en voler aux autres, le programme et la hiérarchie stressent, le système du mouvement pousse à l'obéissance et à la concurrence, et l'espace classe pourtant bien étouffant est le seul lieu où on peut rêver du contrôle absolu, pâle ersatz de la liberté, ils sont tellement contents les profs quand « ça s'est bien passé » : ça y est, les punitions du début de l'année ont porté leurs fruits, j'en mets beaucoup moins maintenant, un regard dissuasif suffit.

Et comme dirait Frackowiak, on a enseigné quand à devenir citoyen dans tout ça ?

LIMITES ARBITRAIRES

Je crois qu'une certaine dose d'improvisation dans la vie, ça plaît aux enfants, plus que la rigidité du cadre des écoles, rigidité dictée par les locaux, les programmes, la promiscuité partout, chacun fait comme il peut, dans les écoles, on n'apprend pas aux enfants le bien-fondé d'une règle commune, on impose une limite arbitraire à leurs comportements spontanés, l'enfant il ne sait pas vraiment quel ordre préside à ces règles, pourquoi l'année dernière je pouvais me lever dans la classe et cette année c'est si grave, elle est où la limite de la maîtresse ? Et les plus perspicaces commencent à chercher « c'est où le point critique où je vais me faire punir ? », de vrais scientifiques, les enfants.

À Paris, nous manquons d'espace vital partout, nous étouffons de la promiscuité qui ne laisse pas exister la distance, sans distance je ne peux pas considérer l'autre puisque sa présence physique entrave mon souffle, mes mouvements, à Paris, je dois calculer le nombre de pas que je peux faire sur un trottoir de métro sans bousculer celui qui marche plus lentement devant moi.

Il faut trouver des solutions. Repartons des locaux. Et si on changeait de point de vue, si je regardais l'intrus dans ma classe comme un allié, l'enfant qui bouge comme une source vitale, la zumba comme un moment de fête bien mérité, et si je lâchais les rênes et que je m'en remettai au bon sens de tous.

J'ai du mal à partager mon espace avec celui qui est loin de moi, pourtant s'il a décidé de venir dans une école, il n'est peut-être pas totalement inintéressant l'animateur qui s'habille avec le pantalon qui descend sur les fesses ?

Désanctuarisons l'école !

Faisons-en un lieu où se posent les problématiques citoyennes, on y « perd » du temps, mais l'institution en sortira grandie et les enfants gagnants.

Anne Coret

Pour des conseils d'école vivants !

Si vous en avez assez des conseils d'école ennuyeux, quelques points à ajouter à l'ordre du jour :

Parler du projet d'école : partie pédagogique surtout, s'il est encours d'élaboration, donnez vos suggestions, avis, rappelez que vous y êtes associés de droit (article D411-2 du Code de l'éducation)

Demander comment sont utilisés les moyens alloués à l'école, par exemple comment sont choisis les manuels scolaires, quel est le budget photocopies, etc.

Étonnez-vous qu'il n'y ait pas de conseil de coopérative dans votre école, comme cela est la règle pour les coopératives affiliées à l'Occ, munissez-vous des statuts de l'Occ pour être imbattable sur les coops.

AU FIL DES DÉPÊCHES

École et entreprise

« Notre premier devoir, c'est de stimuler l'esprit d'entreprise dans notre pays. C'est d'abord le rôle de l'école », a déclaré François Hollande le 29 avril, lors de la réception de 300 entrepreneurs à l'Élysée. Et le président de proposer, « de la 6^e à la terminale », un programme sur l'entrepreneuriat. On n'en sait guère plus sur le contenu de ce « programme ». Mais le passé récent et quelques principes permettent, au minimum, d'alerter sur les dérives possibles. Interrogé sur *France-Inter*, Jean-Luc Mélenchon a déclaré que : « Les élèves avaient mieux à faire à l'école que d'apprendre la cupidité ».

École et parents, une circulaire essentielle

Une circulaire du 15 octobre dernier, intitulée « Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires », marque un pas décisif dans la refondation de l'école : des droits réaffirmés pour les parents, la coéducation, les espaces parents, etc. À lire avant les prochains conseils d'école et d'administration !

Réforme du collège

La réforme du collège sera un des grands chantiers de l'année. Interviewé par le Café pédagogique, Vincent Peillon affirme : « Il ne doit pas y avoir d'enfants exclus de la scolarité obligatoire avant son terme. C'est le contraire de ce qu'il faut faire pour le pays. Ceux qui veulent remettre en cause le collège unique réclament en réalité des orientations précoces. Cela, je le refuse. Mais je constate aussi que certains élèves ont des difficultés à atteindre le niveau que l'on souhaite, à maîtriser le socle commun, parce qu'une certaine forme d'enseignement ne leur parle pas. Il faut donc faire évoluer notre façon d'enseigner pour les conduire à cette maîtrise ».

Nos chères têtes blondes ou à quoi sert la Fcpe

Qui la Fcpe représente-t-elle? Ses seuls adhérents? L'ensemble des

parents? Les enfants, disait l'ancien président de la fédération... Si les parents se mobilisent tous peu ou prou pour leurs enfants, certains ont la voix qui porte plus que d'autres. Les mêmes en général qui critiquent le manque de démocratie à la Fcpe.

AU FIL DES DÉPÊCHES

D'une île à l'autre

Les éditions Talents Hauts continuent à publier des livres pour enfants qui ont pour ambition de changer les relations filles garçons et de casser les stéréotypes du genre (voir *Liaisons laïques* n° 303). Elles nous proposent un nouvel ouvrage, *D'une île à l'autre*, de Nadine Brun-Cosme, illustré par Sylvie Serprix qui traite de l'amitié entre quatre enfants. Cet album a reçu un « Coup de cœur » d'Amnesty International.



32 pages - 14,80 €

Un micro lycée ouvre à Agen

Ils sont moins d'une dizaine en France à répondre ainsi dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire à la double démarche des dispositifs de la deuxième chance et des structures scolaires expérimentales. Celui qui vient d'ouvrir à Agen est le premier à concerner la voie professionnelle. Il propose à une douzaine d'élèves au parcours chaotique mais animés d'une même volonté de saisir cette deuxième chance, une période de formation de 16 semaines minimum comprenant une alternance de deux jours par semaine en entreprise.

Cette année a été marquée par la question de la réforme des rythmes scolaires: débat, colère, tension, inquiétudes.

Sous-jacentes à ce débat, et peut-être insuffisamment explicitées comme telles, deux conceptions de l'école. D'un côté, l'école comme « sanctuaire » républicain, laïque, fermé par les élites souhaitant rester entre elles. De l'autre, l'école ouverte qui se soustrait aux contingences diverses, pression sociale, inégalités et différences culturelles, où tous les enfants s'assoient côte à côte et bénéficient des mêmes apprentissages et principes éducatifs, l'école partie d'un tout, en interaction, en cohérence, ouverte à d'autres codes, d'autres formes d'insertion que par le savoir et les connaissances disciplinaires.

Sur ce sujet, juste une remarque (sans reprendre ce débat complexe), pour les jeunes qui n'ont pas les codes, pour ceux dont la vie à la sortie de l'école est aux antipodes des valeurs transmises en son sein, peut-être que, pour ces jeunes, l'ouverture de l'école, du collège surtout, pourrait être une voie de réconciliation? Une école ouverte à tous, au quartier, à ces parents si loin de l'école et qui la redoutent?

DES PARENTS LOIN DE L'ÉCOLE ET DE SES CODES

Pendant quelques mois, le débat sur les rythmes a pris toute la place. D'autres années ce fut Affelnet (enjeu de l'affectation en seconde et en particulier dans le meilleur lycée possible...). À ces débats, il est à signaler qu'on rencontre rarement les parents des jeunes qui seront orientés en professionnel (1/3 des jeunes en moyenne, la moitié dans certains établissements). Il en fut de même dans les grandes réunions sur la réforme des rythmes scolaires: un petit doute quant au fait que les parents des enfants qui ont du mal avec l'école aient pris souvent la parole...

D'où cette question dérangeante qui surgit à chaque fois à l'occasion de ces grands débats face aux critiques sur le manque de concertation, de démocratie au sein de la Fcpe, sur la légitimité de ses prises de positions, sa capacité à entendre et prendre en compte le point de vue de ses adhérents...

Sans être philosophe, « démocratie », c'est le pouvoir du peuple? Un truc comme ça? Le représenter? Le défendre? Quel peuple?

ET D'AUTRES QUI S'INVESTISSENT SANS COMPTER

Une seule chose est certaine, et pour se rassurer, quand il n'est plus question que de la moyenne nécessaire ou de la stratégie de formulation des vœux pour avoir le meilleur lycée parisien, pendant ce temps, dans les établissements, des parents représentants Fcpe continuent de se battre contre des fermetures de classes, contre des absences de professeurs non remplacés, des dotations horaires (DHG) insuffisantes, des classes surchargées, des orientations subies, le manque de personnel administratif, l'insuffisance des moyens pour l'intégration des enfants en situation d'handicap. Dans les établissements, les parents vont en délégation à l'Académie, siègent en conseil d'administration, aux multiples commissions éducatives et conseils de disciplines.

La bataille pour une école de qualité pour tous continue toujours sur le

terrain dans ce travail de fourmi, mangeur de temps : au quotidien des parents donnent de leurs temps bénévolement dans des combats qui monopolisent bien des énergies et manquent souvent de bras...

Notre problème central est-il vraiment celui de la transparence et de la démocratie, que ce soit au niveau local, départemental ou national ?

FORMATIONS AFFELNET: RECORD DE PRÉSENCE...

Que penser de ces rendez-vous réguliers que propose chaque année le conseil départemental (Cdpe 75), deux à trois assemblées générales des présidents, deux à trois conseils d'administration ouverts aux unions locales, le congrès, etc. ? On y constate surtout l'absence d'un nombre important de représentants de conseils locaux et d'arrondissements. Difficile la démocratie quand seules les formations Affelnet font le plein et encore... (avec une certaine catégorie de parents, un peu CSP++).

Évidemment, il se reproduit là un phénomène auquel les conseils locaux des établissements et les unions locales d'arrondissements sont aussi confrontés : les parents actifs qui s'investissent pour les élections, les conseils d'écoles, conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline, sont peu disponibles encore, sauf certains, pour ces moments de concertation.

D'où un paradoxe entre ces débats enflammés qui occupent, excitent, la scène médiatique et ce travail en continu, ces petits combats permanents, silencieux avec ce manque de temps pour l'échange.

Il y a d'un côté la Fcpe comprise comme porte-parole et devant prendre position dans ces grands débats et de l'autre cette immense tâche au quotidien dans les instances où les parents ont des représentants... Un travail considérable, en particulier dans les établissements plus populaires, où le nombre de parents représentants est inversement proportionnel à la masse des difficultés et où souvent quatre ou cinq parents se débattent pour assurer, défendre tous les élèves...

Voilà, je voulais aborder la question des reproches quant à l'absence de « démocratie », de « concertation avec la base » au sein de la Fcpe et je me suis perdue en route sur la question de notre si faible représentativité dans certains établissements, dans certains milieux, et des réunions que nous tous, militants, connaissons avec quatre pelés et cinq tondus (ou l'inverse).

À quoi ça sert la Fcpe ? À ça aussi... À se battre sur tous les fronts, y compris les plus silencieux...

Au congrès, après un débat très animé et passionnant, la motion « Pour en finir avec l'exclusion » a été adoptée, motion qui exige que la sanction d'exclusion définitive soit supprimée du règlement intérieur des établissements du 2nd degré dès la rentrée scolaire...

De quel droit exclurait-on définitivement un jeune élève d'un établissement ?

Eve Heinrich

AU FIL DES DÉPÊCHES

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

La Commission européenne a mis en ligne un rapport intitulé « *Enquête sur les écoles : les TIC dans l'éducation* ». Il en ressort que les élèves comme les professeurs sont en général favorables au numérique, le nombre d'ordinateurs ayant en outre doublé depuis 2006. Si la majorité des écoles se trouve désormais « connectée », le taux d'utilisation des TIC ainsi que les niveaux d'acquisition de compétences numériques restent très inégaux.

SES en ligne

L'Académie de Versailles met en ligne un dictionnaire axé sur les notions figurant dans les quatre programmes officiels de 1^{ère} et de terminale en sciences économiques et sociales (SES). Ce dictionnaire, progressif et interactif, propose actuellement près de 800 définitions.

ExploraTICE

Le portail académique ExploraTICE propose un ensemble de ressources pédagogiques à destination des enseignants du primaire pour initier les élèves à la recherche d'information en ligne. Cinq grandes rubriques y sont proposées : la recherche documentaire dans les programmes, la démarche pédagogique, les activités pour la classe, des conseils pour accéder aux ressources sur Internet ainsi que des liens complémentaires.

Bibliothèque numérique mondiale

La bibliothèque numérique mondiale est un site multilingue mettant gratuitement à disposition des internautes depuis 2009 une collection de documents uniques et rares provenant de bibliothèques et d'institutions culturelles du monde entier. Parmi ces ressources figurent des manuscrits, des cartes, des livres, des partitions musicales, des enregistrements sonores, des films, des imprimés, des gravures, des photographies et des dessins.

www.wdl.org/fr/

RYTHMES SCOLAIRES

Tenir le cap

Le sujet fait la une des médias. À la Fcpe, à Paris en particulier, voilà plus de 15 ans que les rythmes scolaires font l'objet de colloques, de débats, d'hypothèses, de propositions... Toujours dans l'optique de définir et de tenter de mettre en œuvre des solutions pour que tous les enfants découvrent ou retrouvent le plaisir d'apprendre et le goût de l'école.

AU FIL DES DÉPÊCHES

Semaine des quatre jeudis

D'où vient cette expression ? Au ^{xiv}e siècle, on utilisait une expression un peu différente, « la semaine des deux jeudis ». À l'époque, le jeudi était un jour gras, où on pouvait manger en grande quantité tout ce qu'on voulait. Le lendemain, vendredi, il fallait jeûner ou manger « maigre ». Le jeudi était donc jour de fête, avant vendredi, jour de privation. Évidemment, on préférerait le jour de fête et on aurait souhaité qu'il y ait plus d'un jeudi par semaine... Au ^{xvi}e siècle, l'expression devient « la semaine des trois jeudis », puis, probablement au milieu du ^{xix}e siècle, les « quatre jeudis » font leur apparition. L'inflation, sans doute...

Total et les rythmes scolaires

Selon l'agence de presse AEF, un accord-cadre entre l'État et Total prévoit de consacrer 4 millions d'euros à l'accompagnement de la « réforme » des rythmes scolaires : « Quatre millions d'euros seront affectés au soutien de structures à but non lucratif, notamment afin d'accompagner la grande réforme des rythmes éducatifs dans le premier degré ». Le dossier de presse indique aussi que le partenariat entre l'État et Total dans ce domaine a été « initié en 2009 » et Total s'y vante d'être « le premier partenaire privé du Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse ».

Directeurs d'école

Selon le SE-Unsa, les conditions d'exercice des directeurs d'école vont de mal en pis. Le problème existe depuis 20 ans mais il s'aggrave. L'enquête menée par le syndicat en octobre 2012, qui a recueilli plus de 8300 réponses, révèle que le stade du malaise est dépassé et que la souffrance au travail gagne du terrain, en raison de la charge de travail exponentielle. Interpellé, Vincent Peillon avait déclaré avoir entendu le message. Mais depuis un an, il n'y a aucune amélioration sur le terrain. C'est même pire : les directeurs d'école sont en première ligne sur l'organisation de la réforme des rythmes scolaires.

Qui aurait pu dire que ce sujet allait prendre une telle tournure ! Venant d'une semaine de 4,5 jours avec école le samedi, nous sommes passés finalement dans une relative indifférence à une semaine de 4 jours, reconnue pourtant comme la pire des solutions pour les élèves, mise en place totalement arbitrairement par un précédent gouvernement, et qui s'est installée, chacun y trouvant ses petits avantages d'adulte. Bien sûr, il y a eu les protestations de la Fcpe et des syndicats enseignants encore unis à l'époque et signataires avec de nombreuses autres organisations et d'élus de l'appel de Bobigny. Mais au-delà de ces protestations, on ne peut pas dire que l'on ait assisté à une mobilisation marquante ni par voie de conséquence à un intérêt médiatique quelconque.

Alors qu'aujourd'hui où il n'est finalement question de revenir à 4,5 jours en remplaçant le samedi par le mercredi, et en réduisant la durée de la journée de classe tout en complétant le dispositif par un système d'ateliers pour ne pas trop perturber l'organisation des parents en termes d'horaire de sortie de l'école, quel tollé, quel déferlement de passions, quelle mobilisation ! Mobilisation pour qui ? Pour les enfants victimes de la semaine de 4 jours ou pour les commodités des adultes ? Revenir travailler le mercredi ! Trouver une autre organisation pour faire du poney ou de la musique pour certains !

Tout est mis en avant pour ne rien changer, tout ce qui pourrait permettre de retarder le projet est saisi avec la volonté rapidement affichée non pas de mieux préparer la réforme mais de ne pas la faire. Il vaut mieux laisser les choses en l'état, c'est finalement bien confortable et on peut toujours se dire qu'on attendra le grand soir pour construire en une seule fois l'école idéale. Tant pis pour les enfants qui pourraient bénéficier d'une première étape d'amélioration, ils n'ont qu'à attendre eux aussi.

L'APPEL DE BOBIGNY AUX OUBLIETTES

L'appel de Bobigny, grand projet national pour l'enfance et la jeunesse qui prévoyait le rejet de la semaine de 4 jours, aura fait long feu. Il est tombé au premier obstacle ; il est tombé au pied du mur quand, des paroles et des bonnes intentions, il a fallu passer aux actes.

Comme si cela ne suffisait pas, ce sujet est devenu rapidement le jouet des politiques, instrument des oppositions droite-gauche, des oppositions à l'intérieur de la gauche, entre courants divers. On y aura vu des alliances de circonstance des opposants d'hier. Des pétitionnaires inhabituels. Le tout sur fond de campagne pour les prochaines municipales. Tous les ingrédients étaient donc là pour que les médias attirés par l'odeur de sang et de haine, s'emparent du sujet et le pétrissent à grand renfort de débats contradictoires, d'interviews de parents soudainement mobilisés, d'enfants naturellement épuisés et de sondages divers et variés.

C'est dans ce contexte que la Fcpe-Paris a tenu sa ligne, forgée depuis les nombreuses années de réflexion sur les rythmes des enfants, en cohérence avec les mandats successifs déterminés par ses congrès annuels et en toute indépendance. Elle a fait le choix de ne pas laisser passer cette occasion de sortir de la semaine de 4 jours, la plus nuisible et notamment pour les enfants les plus en

difficulté, de ne pas risquer que cette réforme ne se mette jamais en place à force de report et d'obstruction. La Fcpe-Paris a aussi souhaité donner la parole à tous les parents parisiens, non pas sur le mode du plébiscite ou du référendum pour ou contre, mais avec un questionnaire ouvert alliant à la fois volonté de connaître la perception des parents et de rechercher non pas à détruire mais à améliorer ce nouveau rythme scolaire qui se met en place. Ce questionnement a aussi été construit à partir des remontées de terrain qui avaient par exemple rapidement permis d'identifier que les volets maternelle et élémentaire devraient être traités différemment.

Vous trouverez dans les pages suivantes les principaux résultats de cette enquête renseignée par plus de 1000 parents qui offre un premier bilan de la situation. Un bilan globalement positif mais qui permet aussi à la Fcpe-Paris de poser ses exigences d'amélioration :

- une information accrue, actualisée et incarnée dans chaque école (sur le contenu des activités et les intervenants au contact des enfants) ;
- une coordination et une formation de tous les acteurs pour faciliter et développer les synergies positives dans toutes les écoles ;
- une prise en compte de la spécificité de la maternelle.

Forte de ces éléments, la Fcpe-Paris appelle toute la communauté éducative à approfondir avec bienveillance, responsabilité et ambition, la réflexion autour de l'articulation concrète des « temps de l'enfant » (scolaire, périscolaire, extrascolaire, familial), à se redonner collectivement la hauteur de vue et la capacité d'agir pour le bien-être de tous.

Il faut maintenant aller plus loin et inventer, à l'occasion de cette réforme, les pratiques d'un nouveau pacte éducatif.

Luc Pasquier

AU FIL DES DÉPÊCHES

DEI-France et projets éducatifs

L'approche des Projets éducatifs territoriaux proposée par la circulaire du 20 mars 2013 paraît à DEI-France (Défense des enfants international) encore bien trop « scolaro-centrée » car elle ne prend que marginalement en compte les autres temps libres des enfants. Or il existe de fortes inégalités sociales et territoriales des enfants devant ces temps-là et la mise en place des Projets éducatifs de territoire entre les partenaires locaux est l'occasion de chercher à les réduire. DEI-France invite, dans une lettre adressée à l'association des maires de France (AMF), à « ouvrir tout grand » les fenêtres de la cohérence de tous les temps éducatifs et à ne pas réduire les Projets éducatifs de territoire aux seuls temps scolaires et « périscolaires », mais bien à y englober les autres temps de loisirs et de vacances.

Ligue de l'enseignement et nouveaux rythmes

Acteur engagé des politiques éducatives parisiennes, la fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement accompagnera, avec tous ses moyens disponibles, la réforme des rythmes éducatifs. Elle propose d'imaginer les lieux, les temps et les méthodes qui permettront d'expérimenter des formes originales de mise en œuvre de ces « nouveaux temps éducatifs » en associant tous les acteurs du projet d'école. C'est le sens de la complémentarité éducative pour laquelle elle milite depuis toujours et qui est déjà à l'œuvre à Paris, dans le cadre de son dispositif « *La Ligue accompagne l'école* » : ciné-débats, actions culturelles, éducation critique à l'image, éducation au développement durable, à l'égalité filles/garçons, à la solidarité Internationale, sport scolaire, Lire et faire lire, etc., qui accueillent chaque année des dizaines de milliers d'élèves.

Au conseil de Paris

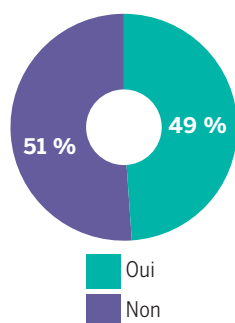
Le Conseil de Paris du 14 octobre a été l'occasion de dresser un premier bilan de la réforme des rythmes et d'annoncer, l'accélération du déploiement d'une ASEM par classe de moyenne section en ajoutant 150 nouveaux postes en 2014 en supplément des 100 postes déjà créés à la rentrée 2013 ; la poursuite du plan de fidélisation et de stabilisation des animateurs avec la titularisation en 2014 de 300 d'entre eux ; l'amplification des plans de formation des ASEM et animateurs. Il a également été rappelé qu'un cabinet indépendant, composé d'experts et de chercheurs en politique publique d'éducation, fournira d'ici la fin de l'année civile ses premières conclusions concernant les enfants de maternelle, la fatigue, et l'accueil des enfants en situation de handicap.



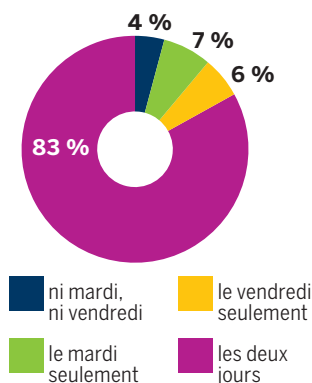
Résultats de l'enquête par questionnaire réalisée par la FCPE Paris

Le "public" du questionnaire

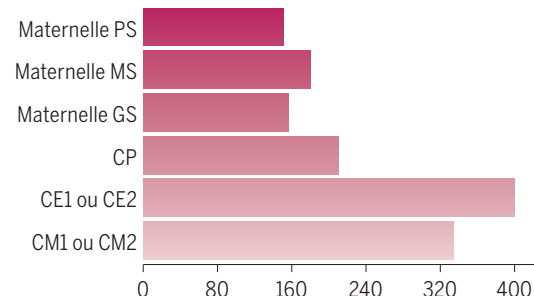
Vous êtes adhérents FCPE



Votre ou vos enfants restent à l'école

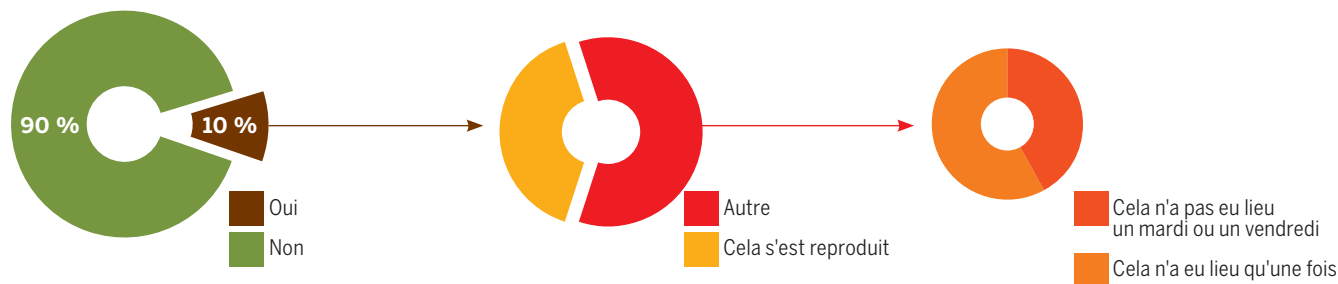


Vous êtes parents de



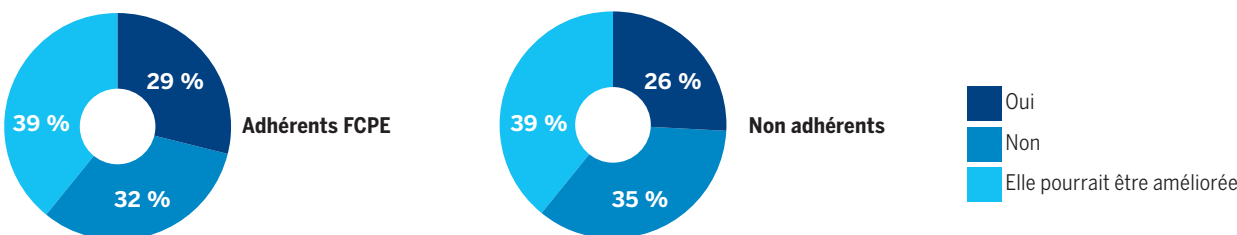
Sécurité

Avez-vous eu depuis la rentrée à déplorer une situation d'insécurité pour votre enfant, (sortie de l'école de votre enfant à 15h ou 16h30 sans votre accord par exemple) ?



Maternelle : opinion des adhérents et des non-adhérents

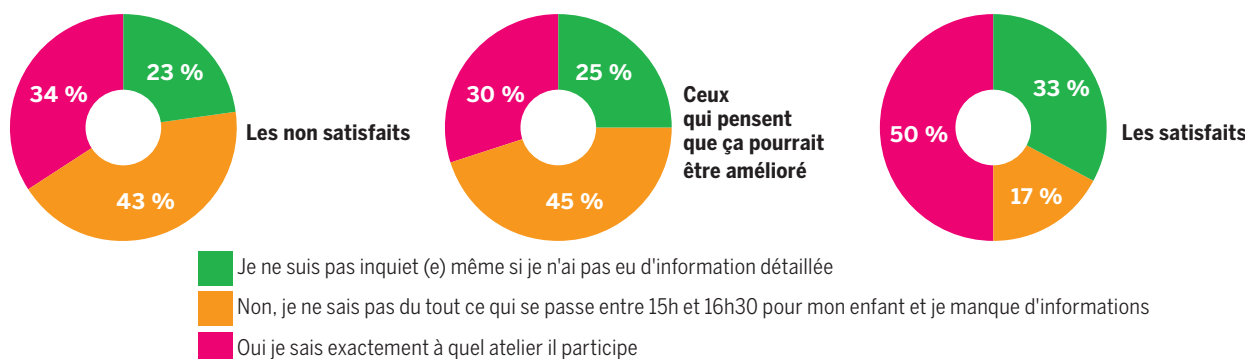
L'organisation de la journée le mardi et vendredi vous semble-t-elle satisfaisante ?



Maternelle : corrélation de la "satisfaction" avec l'information

Savez-vous à quels ateliers assiste votre enfant ?

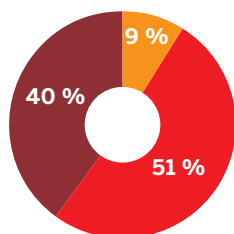
Filtre : L'organisation de la journée le mardi et vendredi vous semble-t-elle satisfaisante ?



entre le 29 septembre et le 8 octobre 2013

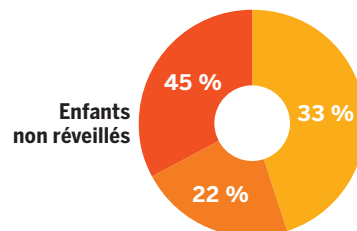
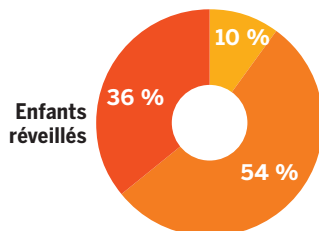
Maternelle : la sieste des tous petits, facteur de mécontentement ?

Si votre enfant est en petite section, savez-vous s'il a été réveillé de la sieste pour participer aux ateliers ARE ?



- Oui mais cela a cessé
- Oui et c'est systématique
- Non il n'a pas été réveillé

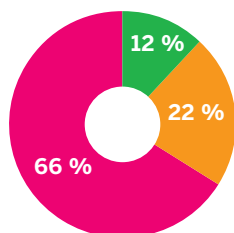
L'organisation de la journée le mardi et vendredi vous semble-t-elle satisfaisante ?



- Oui
- Non
- Elle pourrait être améliorée

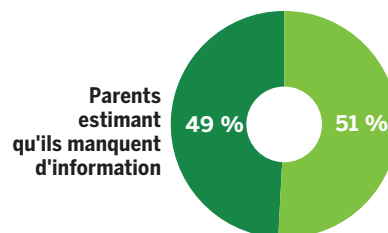
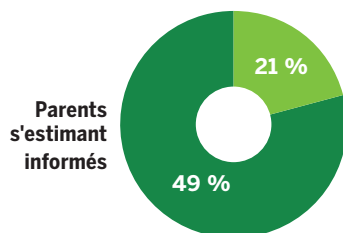
En élémentaire... Comme en maternelle l'insatisfaction augmente avec le manque d'information

Savez-vous à quels ateliers assiste votre enfant ?



- Je ne suis pas inquiet (e) même si je n'ai pas eu d'information détaillée
- Non, je ne sais pas du tout ce qui se passe entre 15h et 16h30 pour mon enfant et je manque d'informations
- Oui je sais exactement à quel atelier il participe

Globalement, à écouter votre enfant évoquer ces nouveaux temps périscolaires, vous diriez que votre enfant est :

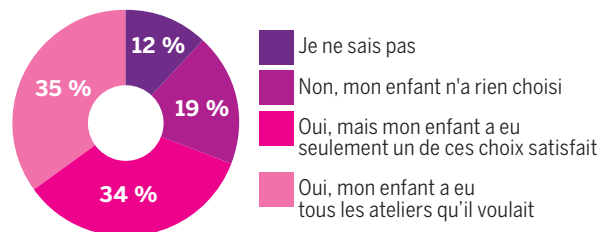


- Plutôt pas satisfait des moments qu'il passe le mardi et le vendredi
- Plutôt satisfait des moments qu'il passe le mardi et le vendredi

17

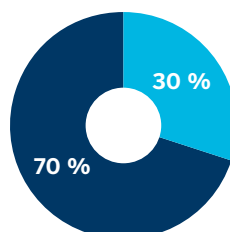
En élémentaire, du côté des enfants

Votre ou vos enfants ont-ils eu le choix des ateliers ?



- Je ne sais pas
- Non, mon enfant n'a rien choisi
- Oui, mais mon enfant a eu seulement un de ces choix satisfait
- Oui, mon enfant a eu tous les ateliers qu'il voulait

Globalement, à écouter votre enfant évoquer ces nouveaux temps périscolaires, vous diriez que votre enfant est :



- Plutôt pas satisfait des moments qu'il passe le mardi et le vendredi
- Plutôt satisfait des moments qu'il passe le mardi et le vendredi

AU FIL DES DÉPÊCHES

Tous peuvent réussir ! Partir des élèves dont on n'attend rien

Pourquoi cette impuissance de l'école face à l'échec d'enfants et de jeunes de milieux défavorisés ? Comment permettre la réussite de tous les élèves ? Pour répondre à ces questions, douze professionnels de l'école, militants d'ATD-Quart-Monde, ont analysé leurs pratiques pédagogiques et livrent les clés qui leur ont permis de lever les obstacles rencontrés dans l'exercice de leur métier. Ils nous invitent à réfléchir sur ce que ces parents et ces élèves peuvent apprendre au système éducatif. Non pas ce qui manque, mais ce qu'il faut pour que l'école devienne vraiment l'école de tous.

Ouvrage collectif coordonné par Régis Félix, Éditions Quart Monde et Chronique Sociale 2013, 144 pages, 16,90€

Disponible sur
www.editionsquartmonde.org

Tous peuvent réussir !

Partir des élèves
dont on n'attend rien

Régis Félix
et onze enseignants
membres d'ATD Quart Monde

Préface d'Antoine Prost - Postface de Pascal Galvani



Pédagogie Formation



TRIBUNE

Laissons les enfants à l'abri de nos querelles d'adultes

Nous assistons à une cascade de critiques de toutes natures ces dernières semaines au sujet de la réforme des rythmes scolaires.

La réalité de nos communes ne correspond pas à la description qui en est faite.

Cette réforme nous la vivons au quotidien dans nos villes, avec tous nos partenaires éducatifs. Il nous a paru nécessaire de réagir pour rétablir quelques vérités.

Rappelons-nous tout d'abord d'où nous partions, c'est-à-dire de deux consensus :

- Tout le monde s'accordait il y a peu sur la fin de la semaine de 4 jours. C'était le cas des deux candidats au second tour des élections présidentielles. C'était le cas de la grande majorité des acteurs éducatifs, syndicats d'enseignants, fédérations de parents et d'éducation populaire.
- Du côté de la recherche pédagogique, des chrono-biologistes et des médecins, le consensus scientifique date de plus de 30 ans sur la nécessité d'adapter les rythmes scolaires aux rythmes des enfants. Et avant toute chose, diminuer les journées et les semaines parmi les plus longues au monde.

Nous nous préparons donc dans nos communes, depuis plusieurs années à mettre en œuvre une telle évolution, dans l'intérêt de tous les enfants et en portant attention aux plus fragiles d'entre eux. Mais au-delà d'un simple changement de rythmes et d'un retour à 4,5 jours d'école, il s'agit aussi à travers cette réforme de mettre en place des nouveaux temps périscolaires qui permettent à tous les enfants, d'apprendre le vivre ensemble et d'accéder à des activités culturelles, sportives, environnementales, citoyennes, etc.

L'enjeu est de construire sur nos territoires un changement profond qui mette en lien, plus encore, tous les acteurs de l'éducation : les enseignants, les associations et plus globalement l'éducation populaire dans son ensemble, les villes et bien évidemment les parents. C'est bien un enjeu éducatif qui nous mobilise tous et qui va au-delà des modalités pratiques de l'application de cette réforme. Des modalités pratiques qui, nous le vivons au quotidien, peuvent apparaître complexes. Certes, nous demandons des garanties sur les financements et leur pérennisation.

La recherche d'animateurs, d'associations, de bénévoles n'est pas toujours une chose aisée sur l'ensemble des territoires. Mais quand l'enjeu est l'intérêt de l'enfant, et qu'en plus cela fait consensus, nous avons le devoir impérieux de mettre en place cette réforme.

Prendre enfin en compte le rythme des enfants est un énorme changement.

Nous comprenons que ses conséquences à tous les niveaux de la société et pour chacune des parties concernées puissent interroger, faire débat voire inquiéter. Mais dans toutes nos villes nous avons écouté, échangé et partagé. Et nous poursuivrons ensemble ce travail car nos projets éducatifs locaux sont par nature évolutifs, vivants, pour faire réussir et grandir tous les enfants. Et nous poursuivrons ce travail pour faire partager à tous le bien-fondé de cette réforme.

Faisons confiance à tous les acteurs de celle-ci. Vouloir tirer un bilan au bout d'un mois alors que les changements sont si profonds n'a pas de sens.

Pourquoi dire que les enfants sont fatigués cette année alors que les enseignants eux-mêmes nous disent chaque début d'année scolaire que les enfants sont épuisés par la reprise après 2 longs mois d'arrêt ?

Ne faisons pas de cette réforme si fondamentale pour les enfants un sujet de polémiques pour les futures élections municipales. Nos enfants ne doivent pas être pris en otage d'intérêts électoraux. On ne change pas structurellement tout notre système éducatif en quelques semaines.

Notre volonté c'est avant tout et bien sûr le bien-être des enfants dans tous les temps de leur vie mais également de retrouver les meilleures conditions d'apprentissages et cela prend du temps.

Nous sommes tous, de près ou de loin, concernés par cette réforme. Alors faisons-nous confiance, laissons du temps au temps. Évaluons sur chacun de nos territoires les avantages et les nécessaires adaptations de chacune de nos organisations, comme le ministère de l'éducation nationale le fait depuis quelques mois, et arrêtons de critiquer un si profond et si récent changement de notre société.

Au-delà des critiques, sachons ensemble travailler dans la sérénité, à une politique éducative que nous commande l'avenir de nos enfants.

PREMIERS SIGNATAIRES

Angers : Frédéric Béatse (maire), **Belfort :** Étienne Butzbach (maire), **Brest :** François Cuillandre (maire), **Bruges :** Brigitte Terraza (maire), **Caen :** Philippe Duron (maire), **Cergy :** Jean-Paul Jeandon (maire), **Clamart :** M. Philippe Kaltenbach (maire), **Collegien :** Edwige Lagouge (adjointe en charge de la Politique éducative), **Colomiers :** Bernard Sicard (maire), **Chalon-sur-Saône :** Christophe Sirugue (maire), **Dijon :** François Rebsamen (maire), **Eysines :** Christine Bost (maire), **Frontignan :** Pierre Boulidoire (maire), **Gignac-la-Nerthe :** Christian Amiraty (maire), **Grenoble :** Michel Destot (maire), **Guipavas :** Alain Queffelec (maire), **Longvic :** Claude Darciaux (maire), **Lormont :** Jean Touzeau (maire), **Nantes :** Patrick Rimbart (maire), **Plouzane :** Bernard Rioual (maire), **Pont-de-Clais :** Christophe Ferrari (maire), **Poissy :** Frédéric Bernard (maire), **Quimper :** Bernard Poignant (maire), **Rennes :** Daniel Delaveau (maire), **Reze :** Gilles Retière (maire), **Saint-Ciers-sur-Gironde :** Anne-Marie Plisson (maire), **Saint-Étienne :** Maurice Vincent (maire), **Saint-Herblain :** Charles Gautier (maire), **Saint-Jean :** Marie-Dominique Vezian (maire), **Saint-Médard-en-Jalles :** Serge Lamaison (maire), **Saint-Nazaire :** Joël Batteux (maire)

LAÏCITÉ

Une charte à faire vivre

La loi est une chose ; elle s'impose à tous mais elle sera d'autant mieux acceptée

qu'elle est expliquée dans ses principes comme dans ces modalités C'est la vocation de la charte de la laïcité à l'école publiée en début d'année scolaire par le ministère de l'Éducation nationale ⁽¹⁾.

Elle rappelle tout d'abord en quoi la laïcité est un des principes fondateurs de notre République, en quoi elle permet de garantir la liberté individuelle de chacun de croire ou de ne pas croire et en quoi cette liberté est assurée par la neutralité de l'État. Elle s'intéresse ensuite à la déclinaison de ce principe à l'intérieur de l'école que ce soit pour les personnels ou les élèves.

La loi précise les conditions du vivre ensemble et pose les principes à la fois de respect des convictions de chacun, mais aussi de dialogue sur tous les sujets formant l'enseignement qui a vocation à être dispensé à tous les élèves, forgeant ainsi une culture commune et surtout donnant à chacun les outils pour faire ses propres choix. Certains ont pu critiquer cette initiative allant même jusqu'à parler d'impoture, car la réaffirmation de principes de liberté ou de libre arbitre peut parfois sembler incongrue dans un lieu qui est souvent vécu par les élèves comme un espace de contrainte, de transmission de savoirs imposés.

L'OCCASION DE REPARLER DES VALEURS

Parler d'égalité, de fraternité, de république sociale dans un système scolaire qui pratique le tri et l'exclusion peut aussi apparaître comme contradictoire. Et si justement le rappel de ces valeurs pouvait, au-delà du sujet de la laïcité, contribuer à faire réfléchir l'institution scolaire sur sa situation et sur le besoin d'une refondation pour les mettre réellement en application ? Toute occasion est bonne de parler de valeurs, ne jetons pas cette opportunité.

D'autres ont vu dans cette charte un texte visant particulièrement, voire exclusivement l'islam. Et bien oui, l'islam est visé... comme toutes les autres religions. Souvenons-nous des attaques récentes de certains milieux catholiques contre les programmes de SVT évoquant la théorie du genre, contre les cours d'éducation sexuelle ou contre les démarches de prévention de l'homophobie. La charte de la laïcité à l'école est aussi faite pour garantir la possibilité d'un enseignement « objectif » sur tous ces sujets.

L'EXPRESSION DE CHACUN

Au-delà de l'enseignement, elle est aussi là pour permettre le débat et l'expression de points de vue différents, voire opposés. Il faut pouvoir par exemple pouvoir aborder la question d'Israël et de la Palestine comme un fait historique avec les différentes lectures que l'on peut en avoir. Ce qui est capital, c'est d'être dans un espace qui permette l'expression de chacun, même si cette expression est différente, surtout si elle est différente. C'est d'ailleurs l'un des points essentiel et la conclusion de cette charte : il faut la faire vivre : « *Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement* ».

C'est pour toutes ces raisons que la Fcpe a salué cette initiative et invite l'ensemble de la communauté éducative à s'en saisir en expliquant cette charte aux enfants et aux parents et en la rendant vivante par des actions visibles. Tous les ans, un bilan de l'action laïque devrait faire l'objet d'un débat dans les écoles et les établissements. C'est à toutes ces conditions que la laïcité prendra toute sa place au sein de l'école de la République.

Luc Pasquier



1 En ligne sur :

<http://www.education.gouv.fr/cid73666/charte-de-la-laicite-a-l-ecole.html>

BABY LOUP : LA LAÏCITÉ EN DÉBAT

Nouveau rebondissement judiciaire dans cette affaire qui a débuté en 2008, date à laquelle une employée d'une crèche privée avait été licenciée pour son refus d'enlever son voile – enfreignant ainsi le règlement intérieur qui imposait la neutralité à tous les salariés. Portant l'affaire devant la justice, elle avait été déboutée par deux fois avant que la Cour de cassation ne lui donne raison en remettant en cause la légalité des contraintes imposées par le règlement intérieur pour une activité de crèche privée.

Fait rarissime, la cour d'appel de Paris a demandé un nouveau jugement basé sur une argumentation précisant entre autres que si « la liberté religieuse est un principe fondamental », « les missions d'éveil et du développement de l'enfant (...) sont de nature à justifier des restrictions » et que la neutralité religieuse demandée aux salariés par l'association Baby Loup était « justifiée par la nature de son activité et du public pris en charge ». La décision sera rendue fin novembre. En attendant, cette crèche pas comme les autres, qui accueillait jour et nuit des enfants de 55 nationalités dans un quartier extrêmement déshérité, a dû déménager en raison des vives tensions provoquées par l'affaire.

AU FIL DES DÉPÊCHES

Handicap : du mieux pour les AVS

La Ligue de l'enseignement salue la récente décision gouvernementale annonçant la titularisation pour la rentrée 2014 de 28 000 auxiliaires de vie scolaire (AVS) arrivant au terme de leurs 6 années de contrat à durée déterminée. Des efforts importants sont également prévus en termes de formation pour les AVS afin d'aller vers une réelle professionnalisation. Par ailleurs des modules obligatoires dédiés aux enjeux du handicap et à la connaissance des différents troubles des apprentissages seront inclus dans le cursus des ESPE. La Ligue déplore cependant que la proposition du rapport Komitès de créer une fonction d'accompagnement du jeune handicapé dans l'ensemble de ses temps et pas seulement scolaire n'ait pas été retenue. Pourtant la vie des enfants handicapés mérite à l'évidence une approche globale.

Sourds et entendants au musée du quai Branly

L'association *Signes de sens* et le musée du quai Branly innovent avec « Les experts quai Branly », une application pour tablette (prêtée par le musée) qui permet aux enfants sourds de 8-12 ans de découvrir les collections de façon ludique et autonome. Les contenus, visuels, associent langue des signes, voix off, sous-titrage et dessins animés. L'application parvient ainsi à réunir différents types de publics (sourds et entendants) autour d'une même offre de médiation dans un contexte d'individualisation des pratiques culturelles.

Unl et retraites

L'Unef, mais aussi l'Unl, se sont émus de la réforme des retraites... Étonnant ? Pas tant que ça, si l'on considère que cette réforme sera pleinement en vigueur à l'âge où ils pourront normalement « faire valoir leurs droits » à une retraite heureuse...

HANDICAP INVISIBLE

Une belle cacophonie

Le handicap fait peur. Est-ce une raison pour fermer les yeux et laisser au bord du chemin

des enfants sous prétexte de dyslexie ou d'un autre trouble de l'apprentissage ? Le constat n'est pas réjouissant. Loi et décrets non appliqués, accueil non assuré, familles découragées... Pourtant, Einstein était dyslexique !

Avec seulement 0,18 % de projets personnalisés de scolarisation (PPS), les élèves en difficulté relevant du handicap « invisible » sont loin d'être pris en charge : 5 % pour les dyslexiques, 4 % pour les dyspraxiques, 1 % pour les autistes. En France, selon le ministère de l'Éducation nationale, le pourcentage serait de 7 % de décrocheurs. En 2005, le Céreq annonçait 15 % et l'Ocde pour la même période sensiblement le même chiffre : 14,5 %.

Idéalement, si 10 % des élèves bénéficiaient d'un PPS, les conditions d'apprentissage en classe seraient optimisées, et la vie des élèves, des parents et des enseignants, grandement améliorée. Tous les élèves en difficulté ne relèvent pas certes du handicap, mais tous ont besoin d'aide et d'accompagnement. Cela signifie qu'une partie des préconisations envers le public « dys » pourrait être reprise au bénéfice du plus grand nombre.

Sur le terrain, on est loin des conditions idéales, le repérage des différentes formes de dys - dyslexie, trouble mémoriel, dyspraxie, trouble de la motricité fine - ainsi que les aménagements compensatoires restent lettre morte... Pas de formation, mauvaise volonté, stigmatisation ? Certains professionnels refusent même de considérer la difficulté scolaire des élèves sous l'angle du handicap : selon leur théorie (basée sur les recherches de la psychologue Gabrielle Rubin, madame « l'interdit rend intelligent et la frustration fait grandir »), si certains élèves sont en difficulté, c'est à cause de carence éducative (parce que leurs parents ne les ont pas assez frustrés et ne leur ont pas posé assez d'interdits).

DIX-SEPT DISPOSITIFS !

Heureusement, l'Académie de Paris propose des professeurs ressource et un panel de 17 dispositifs (!) pour venir en aide aux élèves, aux enseignants et établissements en difficulté, et sortir du champ de la carence sans toutefois s'orienter encore vers le handicap. Dans le meilleur des cas, on en est encore aux préconisations de 2001 face aux troubles spécifiques des apprentissages : plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage (2000, Encart B.O. n° 6 du 7-2-2002). Mais ce qui paraissait logique en 2001 ne l'est plus en 2005, ni a fortiori sept ans après les décrets d'application de la loi sur le handicap.

Pour faciliter la mise en place des aménagements basiques et de bon sens (tel que de laisser du temps aux élèves lents et fatigables) la Dgesco préconise un protocole simple, le protocole d'accueil individualisé (PAI), qui ne nécessite pas un dossier de reconnaissance à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) (on sait la difficulté que représente le remplissage d'un dossier administratif pour les familles).

La brochure éditée en mai 2012 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche propose un décodage des différents handicaps et le comportement à adopter : parmi les grandes familles utilisées pour le classement, les troubles des apprentissages sont omis...

CE N'EST PAS CONTAGIEUX

Car le handicap fait peur. Les « dys » sont donc invisibles et même transparents. Le handicap, ce n'est pas contagieux et c'est tout à fait compensable. Mais parents et enseignants préfèrent rejeter à la périphérie les 7 % des élèves non formatés. En réalité on a l'impression que c'est pire : les demandes en orientation spécialisée et les conseils de disciplines sont en augmentation sensible. L'Agence régionale de santé (ARS) mentionne des retours de nombreux établissements spécialisés : trop d'élèves sont envoyés dans le secteur sanitaire sans autre raison que des troubles de conduite.

La dyslexie doit être considérée aujourd'hui comme une particularité du cerveau et non comme un effet pervers de l'éducation, du milieu social et culturel ou la conséquence d'une souffrance affective (Habib, 1997). La dyslexie ne peut pas être non plus considérée comme la conséquence d'une méthode de lecture. Ni les enseignants ni les parents ne sont responsables de ce trouble spécifique d'apprentissage.

La dyslexie est un handicap. On n'en « guérit » pas, mais on arrive à compenser la fatigabilité et la lenteur.

Cette transparence, cette invisibilité, conduisent à des malentendus parfois graves.

Anne Gateau

Voir aussi le texte de Pierre Giannotti, *La dyslexie, un handicap transparent : approche des représentations sociales chez les enseignants*, 2010. Site www.poleressourcepaca.com

TÉMOIGNAGE

Une élève et ses parents indésirables ?

Nous avons d'abord dû décliner une « invitation » à quitter l'établissement le 7 mai 2012, au motif que notre fille avait trop « d'amis qui l'empêchent » de travailler... Notre fille est en 5^e et cela se passe mal au collège pour elle (alors qu'à la maison, elle montre une motivation étonnante). Dix jours après sa rentrée en 4^e, la prof principale nous a proposé de lui faire passer des tests pour intégrer une Segpa. Nous avons accepté. À l'issue du 1^{er} conseil de classe, la prof principale a décrété qu'elle avait toutes ses chances en filière technologique étant donné « qu'elle est brillante en art et en technologie, et c'est réconfortant pour les enseignants de voir qu'on peut en tirer quelque chose »... Notre fille est en effet un cancre, elle ne travaille pas et est indisciplinée. Il apparaît que du fait de sa dyslexie (diagnostiquée seulement le 28 juin 2012), notre fille a juste besoin du tiers temps (ou évaluation allégée), de ne pas être pénalisée pour l'orthographe, et que les consignes soient bien lisibles et compréhensibles... Nous avons donc déposé une demande à la MdpH le 25 septembre, suite à l'exigence du collège de ne pas mettre en place un simple PAI comme nous l'avons demandé. Le collège a refusé de proposer les aménagements de droit commun auquel notre fille avait droit arguant des lourdeurs administratives. À ce jour (3 août 2013), notre fille ne bénéficie toujours pas d'un PPS. Comme en sus, notre fille a inhalé de l'eau écarlate mi-novembre 2012, il apparaît que nous avons manifestement remis en cause les institutions. La Dases* a fait un signalement à la Crip** et nous sommes soumis à une enquête judiciaire.

« Mais à part ça, madame la Marquise... »

* Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé

** Cellule de Recueil, de traitement et d'évaluation des Informations Préoccupantes

AU FIL DES DÉPÊCHES

Prise en charge du handicap : l'État condamné

Une première en France. Le 7 octobre dernier, le tribunal administratif de Pontoise, saisi par les parents d'Amélie, une jeune autiste de 19 ans, nécessitant une prise en charge 24 h sur 24, a ordonné à l'État de « *prendre toutes dispositions* » pour qu'une place en hébergement spécialisé lui soit trouvée. L'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France avait un délai de quinze jours pour « *qu'une offre de soins permettant la prise en charge effective de la jeune femme, par un établissement médico-social adapté à son état, soit présentée à ses parents* ». Cette injonction a été assortie « *d'une astreinte financière de 200 euros par jour de retard* ». C'est un espoir pour Amélie, mais aussi pour l'ensemble des personnes concernées qui se trouvent sans solution de prise en charge adaptée lorsqu'elles atteignent leur majorité.

Sectorisation

Depuis 2007 et « l'assouplissement » de la carte scolaire voulu par Nicolas Sarkozy, près de 630 000 demandes de dérogations ont été déposées et près de 440 000 accordées, indique le ministère, soit en moyenne 73 000 dérogations obtenues chaque année pour 105 000 demandes. Ces chiffres concernent « *pour un peu moins de deux tiers l'entrée en 6e et pour un gros tiers, l'entrée en 2nde* ». Les dérogations accordées représentent environ 7,5 % des élèves scolarisés. Parmi les demandes de dérogation, moins de 2 % concernent un handicap, les bourses sociales « *n'ont jamais dépassé 10 %* », tandis que les « *parcours particuliers* », officiellement fondés sur des considérations pédagogiques « *représentaient à la rentrée 2011 près de 19 % des demandes* ».



66^E CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

AU CŒUR DE LA RÉFORME

Un congrès qui a été ce qu'en ont fait les participants. Une évidence sans doute mais une évidence qu'il

est bon de rappeler. Le congrès départemental de la Fcpe-Paris est le moment privilégié de l'expression de son fonctionnement démocratique et fédéral.

C'est en congrès que les délégués de tous les conseils locaux viennent représenter leurs adhérents et voter sur l'activité passée de la Fcpe-Paris, c'est le vote sur le rapport d'activité, et sur son activité future au travers des motions qui sont proposées; que ce soit par le conseil d'administration ou par n'importe lequel des conseils locaux parisiens, quelle que soit sa taille. C'est aussi le moment des votes pour le renouvellement par tiers des administrateurs parisiens. De nouveaux candidats se font élire, ou pas, sur la base de leur profession de foi, d'anciens administrateurs se représentent et peuvent être réélus, ou pas, suivant leur activité ou les prises de positions de la Fcpe-Paris qu'ils ont porté au cours de leur mandat écoulé.

C'est donc une occasion de débat et aussi de détermination de nos orientations. Encore faut-il y participer, encore faut-il que les conseils locaux y envoient leurs représentants, mandatés pour y porter leurs positions ou leurs oppositions.

Après les échanges au sein de notre fédération sur la réforme des rythmes scolaires, nous pouvions nous attendre à une présence renforcée de ceux qui s'opposaient aux positions de la Fcpe-Paris, prise dans la continuité de ses engagements passés contre la semaine de quatre jours et dans sa volonté de défendre l'intérêt des enfants, de tous les enfants. Ces échanges parfois vifs, pour ne pas dire violents de la part de certains, à l'image des réunions publiques haineuses qui ont déchiré la communauté éducative, pouvaient laisser augurer d'un congrès si ce n'est houleux en tout cas riche en débats sur ce thème. Il n'en a rien été, ou si peu. Le rapport d'activité de la Fcpe-Paris a été adopté à une large majorité, avec un pourcentage à peine moins élevé qu'en 2012.

La motion sur la réforme des rythmes scolaires a elle aussi été largement adoptée.

Elle détermine désormais la ligne pour laquelle la Fcpe-Paris a été mandatée par ses conseils locaux et par leurs adhérents, jusqu'au prochain congrès où comme chaque année nous attendrons un plus grand nombre de participants.

Au-delà de ce sujet, théâtre désormais non dissimulé de la lutte d'influence entre diverses tendances politiques qui en font l'instrument de leurs affrontements, mais restant encore aujourd'hui au cœur des débats, ce congrès a été riche en échanges comme en témoigne le contenu des ateliers reproduit dans les pages suivantes.

Luc Pasquier

Atelier 1

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Le projet de loi pour la refondation de l'école prévoit que les « nouvelles » activités périscolaires s'organisent dans le cadre d'un projet éducatif de territoire (Pedt). Le Pedt doit être élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale et associer l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'État (Éducation nationale), associations, institutions culturelles et sportives, etc. Son but est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Les questions posées dans le cadre de cet atelier étaient : l'élaboration de ce projet suppose la mise en place d'un partenariat fort entre l'école, la ville, les parents, les associations et de garantir une grande cohérence avec le projet d'école, le programme de réussite éducative. Quels poids aurons-nous en tant que parents en termes de représentativité pour y participer ? Quelles modalités trouver pour en assurer le suivi et l'équité sur l'ensemble des arrondissements ?

En réponse à ces questions, les participants ont évoqué les instances statutaires telles que les comités de suivi (de circonscription, d'arrondissement ou départemental) de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE), mais aussi les conseils d'écoles où les parents représentants pourront, devront, se saisir du contenu du Pedt pour s'assurer de l'homogénéité de l'ensemble de la journée de l'enfant.

Il sera important que les parents soient vigilants quant à la mise en conformité du Pedt avec le projet d'école en initiant, par exemple, des contacts avec le responsable éducatif ville (REV) qui sera en charge de la mise en place et de la coordination du Pedt. Les parents représentants pourront aussi veiller à la formation d'un comité de suivi à l'échelle de l'école qui inclurait tous personnels intervenant auprès des enfants de sorte que de vrais échanges, concertations et mises en commun aient lieu.

Pour que cela soit effectif, il faudra revendiquer l'institutionnalisation d'un temps de concertation qui permettra réellement aux enseignants de prendre part à ces concertations.

Sur la base de ce principe de présence des parents dans les instances décisionnelles et d'institutionnalisation de ce temps de construction des partenariats à tous les niveaux (de l'école à l'arrondissement), il faudra aussi être particulièrement vigilant quant à l'homogénéité de la mise en œuvre de ce projet dans l'ensemble des arrondissements. Il sera essentiel d'exiger que les territoires les plus en difficulté soient ceux qui



reçoivent le plus de moyens afin de ramener de l'équité au sein de l'école par le biais du Pedt, tout en n'oubliant pas d'inclure le cas des enfants en difficulté et/ou en situation de handicap.

Ce projet éducatif est une opportunité pour refonder l'école, l'ouvrir dans le contexte actuel d'un système scolaire très refermé sur lui-même.

Cependant il suppose la mise en place de partenariats avec de multiples acteurs et professionnels de l'enfance qui ne sont pas forcément habitués à travailler ensemble : les enseignants, les éducateurs, les assistants sociaux, les animateurs et le monde des associations. Ce projet ne réussira qu'à la condition que ces partenariats soient forts et surmontent les corporatismes.

En tant que parents, il sera donc important de veiller à ce que tous les acteurs soient réellement conduits à s'investir et à se concerter. À ce propos, il est évoqué que cela est aussi une exigence que nous devons porter au niveau des collèges où là aussi interviennent d'autres professionnels que les enseignants et où existent de multiples dispositifs, en particulier pour les jeunes en difficulté. Or à ce niveau force est de constater que la concertation et la cohérence entre les différents partenaires font souvent défaut.

Mais pour réellement parvenir à l'homogénéité et à l'équité, il sera essentiel que les parents se saisissent des contenus et des objectifs du projet éducatif afin de garantir qu'ils soient les mêmes pour tous et qu'il y ait aussi mise en cohérence sur ce plan.

Ce sera aussi la meilleure manière d'obliger à passer outre les corporatismes et forcer le lien entre les différents professionnels de l'enfance qui vivent parfois dans des mondes séparés.

Définir des objectifs et contenus, précis et communs apparaît comme une nécessité incontournable pour favoriser la transversalité, établir un réel partenariat et surtout sortir des cliques. Par objectifs, il s'agit à ce niveau-là plus global d'exiger que le projet éducatif place l'enfant au centre et garantisse à chacun son épanouissement et son émancipation en tant que citoyen.

Rapporteurs :
Sandrine Ramanich et Eve Heinrich

Atelier 2

LA COÉDUCATION

Une douzaine de participants à cet atelier coéducation dont un seul parent premier degré : étonnant non ? Peut-être ne faut-il pas en déduire tout de suite que la place des parents rétrécit au fil des niveaux en même temps que leurs inquiétudes croissent,

MOTIONS

Pour que le temps scolaire soit vraiment celui des élèves et de leurs apprentissages

Présentée par la Fcpe-Paris

La réforme des rythmes scolaires dans le 1er degré initiée en septembre 2012, qui institue à nouveau une semaine scolaire répartie sur 4,5 jours ou 9 demi-journées. Elle était exigée par la Fcpe et de nombreux membres de la communauté éducative depuis 2008. Elle répond en effet à une nécessité pour adapter le temps passé par les enfants à l'école à leurs rythmes d'apprentissage.

Pour autant, les débats sur ce sujet ont montré que de nombreux décideurs étaient encore opposés à cette adaptation du temps scolaire à la réalité des temps des enfants, que ce soit parce que l'école n'est pas la priorité en temps de crise ou parce qu'il aurait fallu poursuivre la politique de « réduction des coûts » de l'Éducation nationale engagée depuis 2007. De même, ces débats ont mis à jour un certain nombre d'oppositions s'appuyant sur des arguments divers : précipitation, manque de confiance dans la mairie de Paris et/ou dans les animateurs, chamboulement des organisations des familles (celles des enseignants et les autres) et des conditions de travail des acteurs (enseignants, gardiens, animateurs), remise en question de l'accès aux conservatoires, absence de préparation... Des arguments compréhensibles mais qui auraient eu du mal à trouver des solutions avec un report d'application d'un an.

La mise en œuvre rapide de cette réforme est donc une bonne chose car elle oblige l'ensemble des parties intéressées au sujet à travailler à l'adaptation de l'école (que ce soit pendant le temps scolaire, le temps périscolaire ou le nouveau temps péri-éducatif) à la réalité des rythmes des élèves. Toutefois, la solution trouvée sur Paris, aussi satisfaisante qu'elle soit dans ce contexte, ne correspond pas pleinement à cette réalité.

Aussi, la Fcpe-Paris rappelle que les journées d'enseignement ne doivent pas excéder 5 heures et les demi-journées 3 heures dans le premier degré.

La Fcpe-Paris demande que la solution choisie par la Ville de Paris, qui ne répond pas pleinement à ces principes mais dont le choix est compréhensible pour faciliter le retour aux 4,5 jours, soit considérée comme transitoire et que des travaux réunissant toutes les parties concernées (enseignants, parents, personnels de la Ville) soit entamés dans les meilleurs délais pour réfléchir à une organisation respectueuse des besoins des élèves.

Par ailleurs, au vu des échéances municipales sur l'année à venir, la Fcpe-Paris exige que l'ensemble des candidats à la mairie de Paris s'engagent à faire de la question scolaire une priorité de la future mandature et s'engagent dans le même temps à garantir la gratuité des activités proposées sur le nouveau temps péri-éducatif créé par la réforme des rythmes scolaires.

Pour en finir avec l'exclusion

Présentée par la Fcpe-Paris

La Fcpe-Paris considère que l'exclusion définitive et sans sursis d'un élève d'un établissement scolaire ne constitue en aucun cas une sanction à caractère éducatif. La Fcpe-Paris exige en conséquence que cette sanction soit supprimée dans tous les Règlements Intérieurs des établissements du second degré, et ce dès la rentrée prochaine. Les dispositifs existants devront effectivement être mis en œuvre, et l'ensemble des moyens nécessaires prévus par les textes, mis à la disposition des chefs d'établissement, pour apporter des solutions aux situations aboutissant aujourd'hui à ces exclusions.

mais on s'interroge quand même... Ce qui est certain c'est que les parents revendiquent leur place de coéducateur lorsqu'il s'agit de faire des choix dont les conséquences sont majeures pour l'avenir de leurs enfants, des choix d'orientation !

De nombreuses tracasseries jalonnent le parcours des parents souhaitant s'investir en tant que parents d'élèves : les horaires professionnels incompatibles avec ceux imposés pour les conseils d'école, de classe, d'administration, de discipline, de comité à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, le jargon de l'éducation nationale, l'absence de lieux de dialogues.

La coéducation s'instaure tout d'abord à titre individuel, au quotidien, avec un lien à tisser entre l'institution, l'enseignant et les parents. Ce lien se construit grâce au dialogue en primaire mais que devient-il au collège, lorsque les parents ne viennent plus chercher leur enfant à la sortie ? Les commissions éducatives, instances où les parents doivent participer et un représentant de parent d'élèves siéger, pourtant obligatoires depuis 2011 au collège, ne sont que très peu utilisées. Elles devraient pourtant permettre, par des mesures adaptées de responsabilisation d'éviter le point de non-retour des conseils de discipline...

Mais si la coéducation individuelle se révèle indispensable, elle est indissociable d'une coéducation réfléchie collectivement. Les textes (décret de 2006, règlement intérieur) sont là pour déterminer la place des parents, lesquels doivent donc contribuer à leur élaboration. Dans quels domaines souhaite-t-on participer ? Éducation à la citoyenneté, mixité, parité, alimentation... ?

Localement, il faut faire participer les parents qui ne sont pas délégués : les accueillir 20 minutes en classe de petite section de maternelle permet de créer un lien et de rassurer, réfléchir à tous les moyens locaux qui permettent aux parents de rentrer dans l'école et de les faire participer.

Tous les exemples décrits où les parents ont eu leur place de coéducateurs se sont révélés positifs. Partant de ce constat, c'est aux représentants de parents d'élèves de se faire entendre (conseil d'école, de classe, réunion parents/profs...), de demander à participer à l'élaboration du règlement intérieur, du projet d'établissement. L'organisation des conditions de communication avec les parents doit être abordée lors du premier conseil d'école ou d'administration, mais combien d'entre nous le savent ? Et de quels moyens pourrions-nous disposer pour faire mieux appliquer les textes officiels qui existent ?

Autre sujet important : pour une coéducation acceptée et réussie encore faut-il que les enseignants y soient sensibilisés lors de leur formation. Considérer la coéducation comme une richesse, savoir communiquer avec les parents, cela s'apprend. Du dialogue peut naître un respect mutuel, loin de l'actuelle infantilisation des parents, assis sagement à la place de leurs enfants, lors des trop rares réunions parents-professeurs. Il faut casser le rapport hiérarchique établi entre enseignants et parents !

Il faut aussi continuer à dénoncer, dans le second degré, le peu d'importance accordée à la voix de la famille concernant l'orien-

tation de l'enfant. Au collège, en Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté), les décisions d'orientation sont prises conjointement par une commission d'orientation, l'établissement et la famille. Les trois parties doivent être d'accord pour que la décision soit appliquée. Pourquoi pas ailleurs ?

La formation des enseignants semble aussi déterminante pour sortir du conseil de classe/sanction : valoriser ce qui est fait... C'est possible, et d'autant plus facile que le dialogue (et donc le respect mutuel) avec les parents ou leur représentant siégeant dans le conseil est réel.

En France, l'orientation se fait via des filières et non par choix des matières. Les enjeux sont importants et les filières sont trop fixes pour que l'Éducation nationale puisse envisager de laisser le choix à la famille. L'absence de passerelles supprime tout droit à l'erreur : or les enseignants connaissent assez mal le monde du travail : il faut que la revendication de la prépondérance de l'avis des parents sur l'orientation de leurs enfants continue d'être portée par la Fcpe.

En fin d'atelier, l'accent a aussi été mis sur l'importance de l'orientation post-terminale. Constat : les enseignants et les COPsy (conseillers en orientation-psychologues) n'ont - la plupart du temps - côtoyé le monde professionnel, ni dans leur cursus universitaire, ni dans leur expérience professionnelle. Ce sont pourtant eux qui vont conseiller, orienter les élèves vers un enseignement supérieur, un avenir professionnel. Le cas des Arts Appliqués à Maximilien Vox est évoqué : ce qui y est enseigné est en rupture totale avec la réalité du terrain dans lequel on demande aux élèves de se projeter. Là encore, la coéducation doit avoir toute sa place : collectivement, par la mise en place de forum des métiers qui permettront aux parents de partager leur expérience, mais aussi individuellement par l'écoute de la famille afin de se donner toutes les chances d'un parcours réussi, correspondant aux aspirations et aux possibilités de l'élève tout en prenant en compte les réalités du monde professionnel.

Rapporteur : Marie-Hélène Notis

MOTIONS

Accueil des apprentis sans employeurs par les établissements de formation

Présentée par la Fcpe-Paris

Parmi les 150 000 jeunes sortant du système scolaire sans qualification, nombre d'entre eux qui avaient choisi l'alternance se voient rejetés des centres de formation d'apprentis (CFA) au 1^{er} trimestre de l'année scolaire, faute d'avoir trouvé une entreprise ou un patron pour les embaucher.

Ces jeunes se retrouvent déscolarisés car à ce stade de l'année il est généralement trop tard pour trouver une place en lycée professionnel et s'inscrire.

L'article L6222-12-1 du code du travail donne une base juridique permettant à un apprenti qui n'a pas trouvé d'employeur de s'inscrire dans un CFA ou une section d'apprentissage d'un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat. Au cours de cette année, le jeune prend le statut de stagiaire de la formation professionnelle et peut effectuer des stages en entreprise organisés par son centre de formation. Pendant cette période, il peut également à tout moment signer un contrat d'apprentissage.

Cette disposition, qui permet de maintenir en formation tous les jeunes qui choisissent l'apprentissage, n'est malheureusement pas systématiquement appliquée en Île-de-France et donc à Paris.

La Fcpe-Paris demande à la Région, compétente en matière de gestion de l'apprentissage, de garantir l'application de la disposition qui permet de maintenir en formation tous les jeunes qui choisissent l'apprentissage à Paris, telle qu'elle est prévue dans la loi pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels (Loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011-art.20).

Aucune classe à plus de 32 élèves dans les lycées GT

Présentée par la Fcpe du lycée Claude Monet (13*)

Donner toutes leurs chances à nos jeunes dans une société peu accueillante à leur égard nécessite d'affecter urgemment plus d'enseignants dans les lycées pour revenir à un niveau d'encadrement suffisant et améliorer ainsi les conditions d'apprentissage. En effet, le sureffectif actuel des classes limite le suivi du travail personnel des élèves par les professeurs, appauvrit les temps individuels de prise de parole en classe alors que les programmes l'exigent, réduit de facto la fréquence des devoirs sur table, nuit à la correcte écoute des élèves.

Cette motion est volontairement limitée au champ des effectifs par classe pour qu'il y soit donné suite immédiatement au vu de l'urgence des besoins : pas plus de 32 élèves par classe dans les lycées GT (généralistes et technologiques) dès la rentrée 2013.



Atelier 3

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Alors que l'ENT Lilie mis en place dans les lycées présente de nombreux problèmes et est même abandonné par un nombre croissant d'établissements, la ville de Paris installe un ENT dans tous les collèges parisiens. À la lumière des expériences dans les établissements, quelle implication ou participation des parents est souhaitée par la Fcpe ?

L'atelier a permis de repréciser ce qu'est un ENT et quel est le projet parisien avant d'échanger sur des pistes de réflexion à mener sur ce sujet.

MOTIONS

Pour des toilettes décentes

Présentée par la Fcpe de l'école Godeffroy-Cavaignac (11^e)

Le respect de l'hygiène est une nécessité communément admise ; son apprentissage est inscrit dans les programmes scolaires.

La nécessité de se rendre régulièrement aux toilettes est une recommandation de la communauté médicale pour éviter certaines pathologies très répandues chez les élèves, comme les infections urinaires ou la constipation.

Si les actions réalisées sur ces thèmes se multiplient auprès des élèves (actions et interventions centrées sur l'hygiène corporelle, bucco-dentaire, alimentaire, etc.), des entorses aux règles d'hygiène tissent en toute contradiction le quotidien de nombreux établissements scolaires parisiens. Ainsi, les sanitaires souffrent depuis trop longtemps de problèmes récurrents : manque de propreté, odeurs, fermeture défaillante des portes, absence de robinets, d'éclairage, de chauffage, de savon ou d'essuie-mains...

Les réponses à ces problèmes sont connues : manque de moyens financiers, de personnels d'entretien et de surveillance.

La Fcpe-Paris réclame de la Ville de Paris et de la région Île-de-France, que les équipements des sanitaires dans les établissements scolaires soient mis en conformité avec la réglementation et les normes en vigueur.

La Fcpe-Paris attend par ailleurs des directeurs d'école et chefs d'établissement qu'ils veillent à ce que toutes les fournitures (savons, papier toilette, essuie-mains...) nécessaires à l'hygiène quotidienne soient en permanence à la disposition des élèves, chaque jour et à toute heure de la journée en quantité suffisante.

La Fcpe-Paris exige des moyens suffisants pour garantir la propreté et l'hygiène des lieux d'aisance, y compris en termes d'organisation des horaires de passages des personnels.

La Fcpe-Paris exige enfin que la surveillance de ces lieux soit assurée au même titre que celle de la cour.

Pour l'accueil des redoublants de terminale dans leur lycée d'origine

Présentée par la Fcpe du collège et lycée Claude Monet (13^e)

Les lycées parisiens n'ont pas l'obligation d'accueillir leurs élèves redoublants en voie générale et technologique (GT) en terminale. C'est ainsi qu'une partie de ces élèves sont reçus dans des établissements hors de leur district, ou, ne trouvant aucun accueil dans le public, contraints de s'inscrire dans l'enseignement privé. D'autres abandonnent leurs études.

La Fcpe-Paris exige que l'Académie de Paris oblige tous les chefs d'établissement des lycées à accueillir leurs redoublants de terminale GT lorsque cela est le souhait des élèves et de leur famille, et fasse cesser les pratiques discriminatoires.

L'ENT est un Espace Numérique de Travail que l'on connaît au travers de quelques services qui sont généralement proposés, que l'établissement soit équipé de l'ENT du Conseil régional, de la Ville de Paris ou qu'il ait souscrit à un ENT du marché. Ces services sont la publication sur une page web de l'emploi du temps de la classe, des notes et des absences ou encore du cahier de texte numérique dans lequel les enseignants reportent l'activité de la classe et les devoirs à faire par les élèves.

Mais l'ENT c'est aussi la possibilité pour les enseignants d'accéder à des contenus et des applications pédagogiques qu'ils peuvent utiliser en classe.

L'ENT enfin est un outil de communication qui permet ou devrait permettre de transmettre des informations entre les différents membres de la communauté pédagogique, administration du collège, enseignants et parents.

Ayant observé que les parents utilisaient peu voire très peu l'ENT Lilie mis en place par la région, la Ville de Paris dans son projet concernant les collèges a ouvert une réflexion sur le sujet avec la constitution d'un groupe de travail composé de représentants des associations de parents (la Fcpe et la Peep), des centres sociaux, de différents organismes rattachés à la Ville et de l'Académie, qui n'est pas apparue très moteur dans ce projet. Parmi les sujets abordés, la problématique de l'accès à un équipement informatique permettant à tous les parents d'avoir un accès à l'ENT.

Concernant l'utilisation de l'ENT, la Ville de Paris a prévu une communication et des documents pour une meilleure appropriation de l'ENT par les parents. Elle est également demande d'un investissement des parents élus dans les établissements. Deux nécessités majeures ont émergé de cette réflexion :

- créer dans l'ENT un profil pour les représentants de parents, permettant de définir un rôle pour les délégués de classe, les élus en CA et les associations de parents dans cet outil de communication,
- amener les chefs d'établissement à proposer les services de communication proposés dans l'ENT, permettant par exemple de créer un blog ou un forum.

Les retours d'expérience des participants ont permis de faire un mini-bilan sur la base des services d'ores et déjà proposés. Ainsi le cahier de texte numérique est obligatoire depuis la rentrée 2011 mais il n'est pas renseigné partout ou par tous, il est même parfois inexistant. La formation des enseignants est parfois trop juste, par exemple pour corriger des erreurs de saisie de notes.

Plus largement, l'information concernant l'ENT à destination des parents se limite bien souvent à un papier avec un identifiant et un mot de passe. Les codes ne sont parfois fournis que pour les parents et il n'y a pas de code pour les élèves qui n'ont alors pas d'accès à cet outil de communication qui devrait pourtant les concerner au premier chef. Mais cela

supposerait qu'ils aient un accès informatique dans l'établissement, tous les élèves n'ayant pas de bonnes conditions d'accès web à leur domicile.

Par ailleurs, le sujet de l'ENT a été évoqué dans les CA, mais uniquement dans la perspective de son installation sans aucun échange avec les représentants de parents et plus largement en CA sur son usage. D'autres sujets ont également été oubliés : le droit des élèves et de la famille, par exemple pour que les données soient effacées. Et qu'en est-il de l'accès à une application web par un mineur sans autorisation de ses parents ? Ou encore des échanges entre les enseignants et les élèves qui ne doivent plus se faire via des adresses mails personnelles mais exclusivement par l'intermédiaire de l'ENT ?

La question des usages est importante et, en tant que représentant de parents et militants associatifs, nous devons l'aborder pour faire valoir notre place dans cet outil de communication qui ne doit pas nous limiter à un rôle de lecture sur un écran des informations que l'établissement veut bien nous transmettre. À ce titre, les services de publication des notes et des absences sont bien maigres et les observations du faible usage des ENT par les parents montrent bien que c'est insuffisant. Or d'autres usages sont possibles comme :

- la publication des comptes-rendus de conseil de classe aux parents de la classe,
- la construction d'une page Fcpe pour publier des informations qui seront consultées par les parents qui le souhaitent et la possibilité pour les parents d'interpeller leurs représentants,
- la possibilité pour les associations d'envoyer des informations à tous les parents qui ont donné leur accord (ce qui éliminerait cette procédure, pas toujours suivie loin s'en faut, de mise à disposition des associations du fichier des coordonnées des parents).

Ce principe d'accord est apparu important pour que l'ENT ne soit pas intrusif : l'information est disponible, les personnes concernées peuvent aller la consulter et, sauf pour ce qui a un caractère d'information « officielle » de la part de l'établissement, un accord doit être donné pour être informé d'une nouvelle publication.

Une réflexion sur les ENT initiée dans chaque établissement permettrait aussi d'aborder d'autres sujets :

- le problème du poids du cartable pourrait être résolu par la numérisation, mais cela pose d'autres problèmes comme la fatigue des yeux, et surtout le risque d'inégalités entre les familles.
- le livre numérique va-t-il s'imposer ? Seul ou en complément du livre papier ? L'appropriation des savoirs est-elle différente sur différents supports ?
- internet est un outil extraordinaire mais ne doit pas prendre le pas sur les rencontres entre membres de la communauté éducative.

Rapporteur : Dominique Dupuis

Mon samedi matin au 66^e congrès de la Fcpe-Paris

Pourquoi venir prendre son café et son croissant à 9 heures un samedi au lycée René Cassin ? Parce que la Fcpe-Paris y organise son congrès annuel et que j'ai plein de questions dans la tête. La première est pourquoi on impose aux enfants ce que l'on n'oserait jamais imposer aux adultes (cours magistraux, chaises inconfortables et stress de l'évaluation).

La seconde est pourquoi la représentativité chez les enseignants est si peu lisible (pas de visibilité de handicap, ni d'immigration chez les personnels). La troisième est pourquoi on s'interroge sur la place des parents, grain de sable entre le système éducatif et le territoire, alors que bien des élèves n'y ont pas leur place (nombre d'enfants scolarisés dans le privé, exclus, décrocheurs).

Ces questions résonnent tout au long de la matinée. Les candidats aux postes d'administrateurs départementaux (dont je suis) proposent leur bonne volonté pour représenter les parents et les élèves dans les instances éducatives départementales. Pour ma part, je présente le recueil des 15 dispositifs pour venir en aide aux élèves en difficulté. Certes ces nombreuses mesures concernent très peu d'élèves, mais au moins cela montre la volonté de changer de regard sur les difficultés rencontrées par les enfants qui essayent de devenir élèves. Au moins on s'éloigne sur le papier de la culpabilisation, de la dévalorisation et de la nécessité de sanctionner et d'exclure.

La réponse à la difficulté scolaire n'est pas exclusivement le redoublement, elle peut être aussi le bilan orthophonique. Ce congrès met en lumière nos questions de parents. Pour trouver les bonnes réponses cela prendra plus de temps...

Anne Gateau

27



LES ÉLUS ET RÉÉLUS



Nicolas Bomsel
Administrateur sortant
Lycées Jacques Decour (9°)
et Racine (8°)



Anne Gateau
Administratrice sortante
Collège Alain Fournier (11°)

Parent d'élève depuis 2002, dès la scolarisation en maternelle, j'ai pris conscience de la complexité des arcanes de l'école.

Vous allez me dire : « C'était les pires 5 années ». Donc en 2005, j'ai compris la nécessité d'adhérer à la Fcpe : il semble que scolariser son enfant n'est pas une chose simple, quand il y a trop d'enfants, pas assez d'enseignants formés dans des classes surchargées dès la maternelle, avec des programmes très denses. La pression s'exerce très tôt sur les parents et les enfants pour que les chiffres de l'Académie soient les meilleurs possibles. Mais de quels chiffres parlons-nous ? Du nombre d'aménagements pour aider les enfants en difficulté à mieux apprendre ? Du nombre d'adultes encadrant afin d'être plus disponible aux interrogations de chacun ? Las ! Revenons à l'essence même de l'école : les élèves. Chaque élève est un enfant qui doit être accueilli dans sa globalité. D'où la nécessité d'être à l'écoute de sa famille et d'être attentif à son parcours de vie. C'est la mission que je remplis depuis trois ans et je l'espère pour trois prochaines années : dans le cadre de la loi 2005, être à l'écoute des familles dont les enfants sont en difficulté et qui pourraient bénéficier d'un aménagement de leur scolarité, afin que leur parcours devienne moins problématique pour tout le monde...



Isabelle Hagege
Lycée Chaptal (17°)

J'ai débuté ma « carrière » de parent d'élèves en 1998, en prenant d'emblée la présidence de l'association de parents d'élèves de l'école Paul Baudry (maternelle et élémentaire) de mes enfants.

J'y suis restée huit ans et je suis fière d'y avoir pu participer activement, entre autres, à la restructuration de la maternelle (classes, sanitaires, dortoirs et terrain de jeux) ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité à la sortie de l'école.

En parallèle, j'ai pris des responsabilités au collège Octave Gréard (8°) dès 2001 en et remis en route un conseil local qui déclinait. Durant huit ans, j'ai pu travailler efficacement avec les différentes équipes de direction qui se sont succédé. Je suis plutôt quelqu'un de terrain et très à l'écoute des parents. Actuellement je suis présidente du conseil local du lycée Chaptal.

À la Fcpe-Paris, je me suis intéressée très vite à l'affectation en seconde. J'ai eu l'occasion d'assister pendant 2 ans aux fameuses sessions de juin dans les sous-sols du rectorat, puis bien sûr aux débuts d'Affelnet. À l'union locale du 8/17°, j'ai suivi plus particulièrement les dossiers de sectorisation. Enfin, j'essaie de me rendre disponible pour participer aux commissions d'appel.

Il me paraissait difficile, en plus de mon travail, d'être à la fois présidente de conseil local et administrateur à la Fcpe-Paris, ça ne sera plus le cas l'an prochain.

C'est la raison pour laquelle je me présente aujourd'hui pour mettre ma modeste expérience au service de l'intérêt des enfants et poursuivre ainsi les actions et les orientations nécessaires pour défendre le service public de l'Éducation nationale.



Eve Heinrich
Administratrice sortante
Collège Bergson (19°) et lycée
Georges Brassens (20°)

Mon premier mandat prend fin. Adhérente depuis 2006, je me suis d'abord investie au niveau

local (conseil local Bolivar, conseil local Bergson, UL 19) avant de proposer ma candidature au conseil départemental, il y a trois ans. Aujourd'hui je pose ma candidature pour un deuxième mandat parce que, plus que jamais, je suis convaincue que la bataille pour une école publique, gratuite, laïque, de qualité est un des enjeux fondamentaux pour construire l'avenir et qu'il y a besoin de fédérer toutes les énergies dans ce combat. Un des aspects qui me tient particulièrement à cœur est de défendre le droit de tous les jeunes, quelles que soient leurs difficultés, à une école bienveillante et accueillante qui se reconnaît comme mission centrale, comme obligation, non pas de sélectionner, trier, exclure, mais d'accompagner chaque élève, chaque jeune, dans son parcours et lui donner les outils nécessaires à son épanouissement dans la société et à son émancipation. Par ailleurs, il m'a paru important et utile en me représentant de partager, transmettre l'expérience acquise, à l'issue de ces trois ans pour construire la suite.



Stéphane Leray
Administrateur sortant
Collège Flora Tristan (20°) et
lycée Voltaire (11°)

Depuis ma première adhésion, je me suis attaché à défendre l'école publique, républicaine et

laïque. Je me suis toujours efforcé de penser d'abord à l'intérêt de nos enfants et de nos jeunes.

Bien que la situation politique ait changé et qu'elle nous soit plus favorable, nous ne devons pas baisser notre veille et abandonner nos revendications.

Nous exigeons encore et toujours dans un souci de réduction des inégalités une école laïque et gratuite ouverte à tous, seules conditions préalables à la réussite de chacun.

L'école de la République doit être le lieu des apprentissages à la vie en société, le lieu de transmission des connaissances et ce jusqu'à l'obtention d'une formation.

Pour que chaque enfant devienne un citoyen éclairé, puisse s'insérer au mieux dans notre société, nous, parents, avons un rôle primordial à jouer dans la coéducation.

Ce sont ces valeurs qui ont toujours motivé mon engagement, ce qui le soutient, et c'est pourquoi je sollicite à nouveau vos suffrages.



Luc Pasquier
Administrateur sortant
Lycée Hélène Boucher (20°)

Au cours de mes précédents mandats j'ai pu apporter ma contribution à l'activité de notre fédération, comme le font cha-

cun des administrateurs, en fonction de mes disponibilités et en ayant toujours le souci, l'ancienneté aidant, de transmettre une partie de la mémoire collective de la Fcpe-Paris. Je crois en la complémentarité entre la capitalisation des expériences passées et l'innovation que peuvent apporter de nouveaux adhérents. L'alchimie est parfois complexe mais ces deux composantes sont indispensables pour assurer la cohérence de notre positionnement dans la durée et pour faire de nous des partenaires respectés et reconnus par les professionnels de l'éducation qui sont nos interlocuteurs au niveau parisien. Elles sont également indispensables au bon fonctionnement et au dynamisme de notre organisation fédérale si particulière basée sur l'indépendance des conseils locaux et le partage de valeurs communes.

Ma décision de briguer un quatrième (et dernier) mandat a été dictée par la volonté de continuer à être utile à la Fcpe-Paris et de servir les valeurs qu'elle défend. Je pense en particulier poursuivre le travail accompli sur des sujets tel que la modernisation de nos statuts et l'animation de Liaisons laïques, outil de communication qui n'a d'équivalent dans aucun autre conseil départemental. Je souhaite également continuer à défendre en toute circonstance l'indépendance de la Fcpe. Quelles que soient les pressions, d'où qu'elles viennent, notre force, c'est notre indépendance. Nos actions, nos prises de position doivent n'être dictées que par un seul objectif : l'intérêt de l'enfant, l'intérêt de tous les enfants.





Jean-Jacques Renard

**Collège Saint-Exupéry (14^e)
et lycée Jean Lurçat (13^e)**

Adhèrent à la Fcpe depuis le début des années 2000, j'anime depuis plusieurs années le conseil local qui regroupe la maternelle Jean Dolent, l'élémentaire Arago et le collège Saint-Exupéry (14^e) et plus récemment celui du lycée polyvalent Jean Lurçat (13^e) au sein duquel coexistent 10 filières distinctes. Depuis l'automne dernier, j'ai succédé à Marie-Hélène Thomas à l'UL14. Ce parcours au sein de la Fcpe ne traduit pas une féroce boulimie mais plutôt une bonne expertise de l'ensemble des problématiques liées au monde scolaire. C'est cette expertise que je compte mettre au service d'une équipe que j'ai appris à connaître et à apprécier durant toutes ces années. Une candidature isolée n'aurait pour moi aucun sens. Tel est le sens de ma démarche.



Isabelle Rocca

Maternelle Charles Baudelaire (12^e)

Cette candidature est le prolongement de mes actions menées depuis deux ans au niveau du 12^e arrondissement pour faire vivre « en actes » une école de la République fondée sur la solidarité, la coopération, l'ouverture et la coéducation.

L'année scolaire qui s'achève mais également celles qui s'annoncent sont des années charnières : celle d'une véritable refondation de l'école républicaine que nous ne pouvons pas « rater » et pour laquelle nous, parents d'élèves, devons être pleinement mobilisés, de la maternelle jusqu'au lycée.

Cette candidature est portée par des convictions fortes ; la nécessité d'aider tous les parents à « s'approprier » les problématiques scolaires et éducatives de leur(s) enfant(s) ; l'importance d'une nouvelle articulation entre concertation de tous les acteurs de la communauté éducative et expérimentales locales ; la nécessité d'un retour réflexif commun et innovant sur les pratiques de chacun (parents-citoyens, enfants-élèves et enseignants-pédagogues).

Des priorités se dessinent également qui me semblent devoir engager toute notre énergie. Redonner confiance aux élèves en égalisant les conditions de réussite des enfants.

Sécuriser l'accès aux apprentissages scolaires dès la première année de maternelle et pendant toute l'école primaire pour fonder des « destins scolaires » permettant à tous les enfants, futurs adolescents, adultes et citoyens, de s'épanouir réellement. Engager une réforme ambitieuse du collège et du lycée et avancer dans les propositions pour une véritable rénovation de la filière professionnelle.

Pour toutes ces raisons, en s'engageant à retravailler et renforcer les dispositifs d'information et d'implication des parents – plus ou moins éloignés socialement ou culturellement de l'institution scolaire – la Fcpe peut contribuer à cette nécessaire sortie de la « spirale de la déception » qui gagne du terrain alors que l'école peut, et doit, faire progresser l'ensemble de la société.



Juliette Urbain

Élémentaire Godefroy Cavaignac (11^e)

J'ai adhéré à la Fcpe depuis l'entrée en PS de mon enfant et suis élue depuis cette date. Je me suis beaucoup investie dès la maternelle, où j'ai compris que les parents élus étaient souvent désarmés car sans expérience et peu informés.

J'ai suivi une formation rue d'Astorg puis étudié attentivement les dossiers de la Fcpe-Paris afin de partager ces informations avec le reste de l'équipe, souvent moins impliquée, mais ravie d'en savoir plus sur les nombreux sujets que nous maîtrisons mal en conseil d'école.

Cette façon de travailler, en cherchant toujours à mutualiser les expériences, m'a amenée à rencontrer personnellement les parents élus des autres écoles de mon secteur lors de combats communs ; j'ignorais que l'UL avait déjà tous les outils nécessaires pour remplir cette mission et c'était donc tout naturel que je m'y investisse ; je suis trésorière actuellement de l'UL 11. Cette année, je me suis beaucoup consacrée à la mise en place de l'ARE à Paris.

J'ai assisté à toutes les réunions et rencontres avec les élus du 11^e, j'étais également l'une des représentantes Fcpe présente à la première commission de pilotage du 11^e arrondissement. C'est en cohérence avec ma démarche initiée depuis 4 ans que j'ai souhaité que notre groupe amorce très vite un travail constructif avec l'équipe d'animation de Godefroy Cavaignac.

Ce dossier me tient particulièrement à cœur ; je le connais bien car il a été ma priorité cette année en tant que parent élu et continuera à l'être pour l'année 2013-2014.

Commission de contrôle des comptes



Françoise Brugièr

**Contrôleur aux comptes sortante
Ancienne vice-présidente de la Fcpe-Paris**



Antoine Cancellieri

**Contrôleur aux comptes sortant
Ancien administrateur de la Fcpe-Paris**



Michel Sangam

**Contrôleur aux comptes sortant
Représentant de la Fcpe au Ceser Île-de-France
Ancien président de la Fcpe-Paris**

Résultat des scrutins (en % des mandats représentés)

Sont été adoptés :

Le rapport d'activité	79 % des suffrages
Le rapport financier	94%
Le budget de l'exercice	96%
Le montant de la cotisation	94%

Conseil d'administration

Sont élus pour 3 ans

Isabelle Hagège	87% des suffrages
Stéphane Leray	84%
Jean-Jacques Renard	82%
Isabelle Rocca	78%
Luc Pasquier	76%
Anne Gateau	75%
Juliette Urbain	75%

Est élue pour 2 ans

Eve Heinrich	71%
--------------	-----

Est élu pour 1 an

Nicolas Bomsel	66%
----------------	-----

Commission de contrôle des comptes

Sont élus pour 1 an

Françoise Brugièr	97%
Antoine Cancellieri	96%
Michel Sangam	88%

AU FIL DES DÉPÊCHES

Je détestais l'école

« Comme je détestais l'école, j'ai une grande empathie pour les élèves qui s'ennuient ». Françoise Grard, aujourd'hui professeure agrégée de littérature, rappelle, dans son dernier livre illustré, *La vie secrète des profs*, que derrière le prof se cache un être humain, avec ses joies et ses doutes.

Pasolini Roma

L'exposition propose un parcours chronologique à partir de l'arrivée de Pasolini à Rome en 1950, et explore les sites pasoliniens de la ville et de sa périphérie, en passant par les relations amicales du cinéaste avec les poètes et intellectuels de son époque, la poésie, la politique, le sexe, l'amitié, le cinéma. D'Accattone à Salò, Pasolini a construit une œuvre incandescente et radicale, dévoilant les illusions des utopies mortifères et des fausses critiques de la société. Avec aussi un spectacle, une lecture, une journée d'études et des présentations de séances.

À la Cinémathèque française du 16 octobre 2013 au 26 janvier 2014

Audiovisuel en forme

D'après le CNC, en 2012, les ventes de programmes audiovisuels français à l'étranger augmentent de 14,8 % pour atteindre 127 M€, soit le plus haut niveau depuis 12 ans. Un résultat d'autant plus remarquable dans le contexte économique actuel, caractérisé par une baisse générale des prix de vente, un effondrement des marchés de l'Europe du Sud et de certains pays d'Europe centrale et une difficulté croissante à vendre aux chaînes hertziennes historiques. Il illustre la capacité d'adaptation et le virage opéré par les exportateurs français vers les relais de croissance que sont la Russie, l'Asie, l'Amérique latine et vers les nouveaux médias.

FILM DOCUMENTAIRE

Sur le chemin de l'école

« Le même film est regardé différemment selon que l'on est cinéphile, journaliste ou cinéaste », dit François Truffaut dans

son livre *Les films de ma vie*, ajoutant : « On entend souvent à Hollywood, chacun a deux métiers, le sien et critique de cinéma ». Voilà c'est ce qui m'est revenu à l'esprit avant de rédiger ce papier. Sur un site, on peut en effet lire à propos du film de Pascal Plisson : « J'ai été touchée par ce film ! Acteurs émouvants, magnifiques paysages ! À voir absolument ! ». Sur un autre : « Un film mensonger, hypocrite. Si l'équipe du film voulait tant que ça aider ces enfants, pourquoi ne les emmènent-elle pas en voiture ? »

Un livret sur la genèse du film de Pascal Plisson nous éclaire sur la démarche du cinéaste. Alors qu'il se trouvait en repérage près du lac Magadi, il est tombé sur trois jeunes guerriers Massai, qui n'avaient pas de lances, mais des petites sacoches en toile de jute. Ils couraient depuis l'aube sous une chaleur torride, et ils n'étaient encore qu'à la moitié du chemin, pour... aller à l'école. Ils lui ont expliqué qu'ils souhaitaient changer de vie, qu'ils ne voulaient plus être guerriers et qu'ils voulaient aller à l'école. Cette rencontre extraordinaire a été le déclic. Lors de ses voyages, Pascal Plisson a croisé ensuite d'autres enfants, avec des petits cartables, souvent pieds nus, faisant aussi des kilomètres dans la forêt, dans la savane. Il a décidé de faire un film sur ces gamins du bout du monde.

PRÊTS A TOUT POUR ALLER A L'ÉCOLE

Des enfants prêts à tout pour aller à l'école, qui ont été recrutés sur deux critères : leur âge (entre 7 et 12 ans) et la distance qui les sépare de leur école (pas moins de 10 kilomètres). Le réalisateur précise : « Nous avons cherché des enfants, qui non seulement se battent pour aller à l'école, mais qui en plus ont la lucidité de leur situation et se rendent compte que leur démarche est essentielle pour leur avenir. Il existe beaucoup d'enfants qui ne sont pas scolarisés et parfois, l'école représente, en plus de l'enseignement, leur seule chance d'avoir un repas par jour. »

Jean-François Camilleri, PDG de Walt Disney Company France, s'est engagé personnellement sur le projet, permettant au film d'exister. Le tournage s'est déroulé entre février et octobre 2012 et, pour ne pas trop interférer dans la vie des enfants, l'équipe n'est restée que douze jours sur place. Pour éviter l'effet « catalogue touristique », le documentaire s'est limité à quatre histoires montées en parallèle.

À PIED, À CHEVAL, MAIS PAS EN VOITURE...

Jackson, 11 ans, vit au Kenya et parcourt matin et soir quinze kilomètres avec sa petite sœur au milieu de la savane et des animaux sauvages... Zahira, 12 ans, habite dans les montagnes escarpées de l'Atlas marocain, et c'est une journée de marche exténuante qui l'attend pour rejoindre son internat avec ses deux amies... Samuel, 13 ans, vit en Inde et chaque jour, les quatre kilomètres qu'il doit accomplir sont une épreuve parce qu'il n'a pas l'usage de ses jambes. Ses deux jeunes frères poussent pendant plus d'une heure son fauteuil roulant bricolé jusqu'à l'école... C'est sur un cheval que Carlos, 11 ans, traverse les plaines de Patagonie sur plus de dix-huit kilomètres. Emmenant sa petite sœur avec lui, il accomplit cet exploit deux fois par jour, quel que soit le temps...

Ces enfants vivent aux quatre coins du globe, mais partagent la même soif d'apprendre. Ils ont compris que seule l'instruction leur permettra d'améliorer leur vie, et c'est pour cela que chaque jour, dans des paysages incroyables, ils se lancent dans un périple à haut risque qui les conduira vers le savoir. « Tu

seras la première de ta classe », disent les parents de Zahira avant qu'elle parte en classe. L'ambition de la réussite en marche... Un peu avant, dans une scène intimiste, la grand-mère de Zahira raconte à sa petite fille qu'elle n'est jamais allée à l'école, c'est à la mosquée qu'elle a appris ce qu'elle sait.

UNE AVENTURE HUMAINE

Pascal Plisson n'a pas simplement fait un film. Pour lui, il s'agit davantage d'une aventure humaine à travers ces enfants qui lui ont offert une leçon de vie : *« Il est impossible de s'immerger dans ce genre de projet et d'en ressortir comme si rien ne s'était passé, en laissant les gens là où on les a rencontrés. Je vois toujours les enfants. J'entretiens une relation avec eux qui est très forte. Ça me fait quatre enfants en plus ! On ne sort pas indemne d'un film comme ça »*. Depuis la fin du tournage, Pascal Plisson n'a pas oublié son engagement et a aidé les écoles qui lui ont fait confiance, en fournissant diverses fournitures scolaires et des bibliothèques pour les élèves. Il continue de voir Zahira, Jackson, Carlos et Samuel : *« J'ai changé Jackson d'école pour qu'il apprenne mieux. Je lui ai trouvé un parrain qui s'occupe de sa scolarité et de celle de sa sœur parce qu'il n'était pas question de les séparer (...). J'ai trouvé aussi un parrain à Samuel, qui leur construit une maison. Je le suis médicalement, on lui a trouvé un vrai fauteuil... Les besoins de Carlos et de Zahira sont différents, et nous avons travaillé avec les écoles ou les associations qui les appuient »*.

Bien sûr, le réalisateur a fait des choix, des choix d'auteur. Il aurait pu parler des enfants palestiniens ou syriens qui franchissent une frontière pour aller à l'école et aussi du droit à l'éducation. L'éducation comme la clé de la sortie de la pauvreté et de la capacité des individus à faire respecter leurs droits. Aujourd'hui encore, 96 millions de jeunes femmes dans le monde ne savent ni lire ni écrire et 39 millions de filles ne sont pas scolarisées. Mais ça, c'est un autre film, un film qui pourrait s'appeler *« Because I am a girl »*.

Terminons avec une autre citation de François Truffaut : *« On se donne autant de mal pour faire un mauvais film qu'un bon... Le résultat est rarement proportionnel à l'effort déployé »* À vous de juger. Dans la salle où j'ai vu le film, beaucoup d'enfants étaient venus avec leurs parents, ils semblaient apprécier ce contact avec leurs petits camarades du bout du monde.

Bernard Dubois



Comment j'ai détesté les maths

À travers un voyage aux quatre coins du monde avec les plus grands mathématiciens, *Comment j'ai détesté les maths* raconte comment les mathématiques ont bouleversé notre monde, pour le meilleur... et parfois pour le pire. Le film avance par étapes et retrace le chemin parcouru par le réalisateur, avec comme point de départ, une constatation qui pourrait paraître anecdotique : pourquoi autant de gens se disent nul en maths, et souvent avec fierté ? Des gamins sur le net l'expriment dans toutes les langues : *« Je déteste les maths », « I hate math »*. Le réalisateur commence sur cette note un peu cliché, mais va rapidement au-delà. Le film est riche d'histoires de mathématiciens plus originaux et allumés les uns que les autres. Il a rencontré Cédric Villani (né en 1973, médaille Fields 2010), encore inconnu à l'époque. C'est un des personnages forts du film. *« Il a été passionnant à la fois à regarder et à écouter, alors vous imaginez à filmer »*, raconte Olivier Peyon, qui était loin d'imaginer la folie médiatique qui allait suivre l'obtention de sa médaille Fields. Tout à coup, il était dans tous les médias, en France et ailleurs. Je pense que c'est la première fois qu'un mathématicien est autant *« starisé »*. C'est assez intéressant parce qu'en fait, Cédric Villani s'est adapté à son temps et aux outils à sa disposition pour mieux communiquer sa passion. Son look, son parler, sa personnalité en ont fait le choucho des médias, en France, en Europe et en Asie. Comme une rock star, il reçoit des mails par centaines – déclarations d'amour, demandes de conseils en tout genre. Malgré des dehors pittoresques, ce jeune directeur de l'Institut Poincaré n'en est pas moins un brillant pédagogue qui n'a pas son pareil pour mélanger anecdotes et concepts scientifiques. C'est aussi un des acteurs les plus engagés et les plus dynamiques du monde mathématique. Les maths vous ont toujours barbé, vous avez toujours pensé qu'être nul en maths était une fatalité, bref vous les avez toujours détestées ! On aurait pu se contenter d'en rire si elles n'avaient pris une telle place dans notre société : Apple, Google, Goldman Sachs ne sont plus qu'algorithmes et formules mathématiques. Comment les maths en sont-elles arrivées à souffrir d'une telle désaffection au moment même où elles dirigent le monde ? Si vous vous posez la question, allez voir le film. Vous ne serez pas déçu de ce voyage près des grosses têtes des mathématiques.

Bernard Dubois





le salon européen de l'éducation

un événement de la Ligue de l'enseignement

le plus grand

SALON PROFESSIONNEL DE L'ÉDUCATION



le plus grand

SALON DE L'ORIENTATION DES JEUNES

Thème
à l'honneur

L'égalité femmes-hommes

ENTRÉE GRATUITE POUR TOUS

DU JEUDI 21 AU DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2013
9H30-18H00 PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES
www.salon-education.com



Avec le soutien
du ministère
de l'éducation nationale
et du ministère de
l'enseignement supérieur
et de la recherche



PARTENAIRES

MAIRIE DE PARIS

